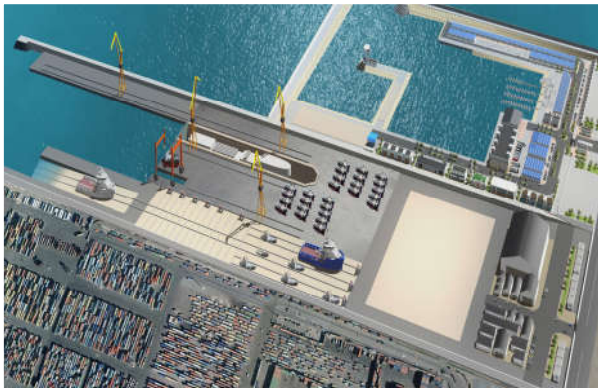




الوكالة الوطنية للموانئ
+٠٥٥٤٥٠٥٦٦ +٠٥٥٤٤٥٠٦١ ١٤٥٥١
Agence Nationale des Ports

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019



AVRIL 2020

SOMMAIRE

SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Partie I : Comptes sociaux

A. PRESENTATION DE L'ANP.....	3
B. FAITS MARQUANTS.....	4
C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2019.....	5
I. INDICATEURS D'ACTIVITE.....	5
II. INDICATEURS FINANCIERES.....	7

Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

A. EN TERMES D'ACTIVITE	13
I. CHIFFRE D'AFFAIRES	13
II. CHARGES D'EXPLOITATION	13
III. RESULTATS CONSOLIDES	14
B. AU NIVEAU BILANCIEL	15
C. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	16
D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE.....	17
E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP.....	18
I. ACTIVITE DU GROUPE	18
II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	18
III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	18
IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS	23
F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	31

Partie III : Attestations des Auditeurs Externes

A. ATTESTATION PORTANT LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP	33
B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP	34

Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL	35
I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Présentation et Gouvernance	35
II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP	41
B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUES	45
I. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	45
II. INFORMATIONS SOCIALES.....	48

ANNEXES :

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP.....	53
ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE L'ANP.....	64
ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES	67
LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE.....	69

SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité de la progression enregistrée en 2018 expliquée essentiellement par l'évolution favorable du niveau d'activité des ports gérés par l'Agence Nationale des Ports qui a atteint **88 Millions de Tonnes**, affichant ainsi, une augmentation de **3,2%**, résultat de la hausse du trafic à l'import de **7,2%**, l'équivalent de **2,7 Millions de tonnes**.

Cette progression de l'activité a impacté favorablement les indicateurs financiers de l'Agence. En effet, et comparativement à l'année 2018, les réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2019, se présentent comme suit :

- ↳ Un Chiffre d'affaires qui poursuit sa progression en enregistrant en 2019 un montant de **1 853 MDHS**, contre **1 781 MDHS** en 2018, Soit une augmentation de **4,1%** (l'équivalent de **72 MDHS**).
- ↳ Des charges d'exploitation qui affiche un montant de **1 748 MDHS** en 2019 contre **1 678,3 MDHS** enregistré en 2018, soit une augmentation de **4,1%**. **Sans tenir compte des dotations d'exploitation, ces charges afficheront une baisse de 5,8%**.
- ↳ Un résultat d'exploitation en baisse de près de **17%** en passant de **227 MDHS** en 2018 à **188,8 MDHS** en 2019. **Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation augmentera de 18,6% par rapport à l'année 2018.**
- ↳ Une valeur ajoutée en évolution par rapport aux réalisations de 2018, affichant une hausse de **8,5%**, soit un montant de **1 167,4 MDHS**, ce qui permet de dégager un taux d'intégration de plus de **63%**
- ↳ Un résultat net de **76,7 MDHS** en 2019 contre **147 MDHS en 2018**, soit une baisse de **47,9%**.
- ↳ Une capacité d'autofinancement qui se renforce de plus en plus et a atteint un montant de **476,9 DHS**, Soit **+31,3%** par rapport à 2018 ;

Il ressort de ce qui précède que tous les indicateurs financiers de l'ANP affichent des niveaux satisfaisants.

En ce qui concerne les réalisations à l'échelon du Groupe 'ANP', celles-ci sont comme suit :

- ↳ Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2019, comparé à celui de 2018, a connu une augmentation de **4%** en passant de **1 971 MDHS** à **2 050 MDHS** en 2019 consolidant la même tendance haussière que celle enregistrée les années passées.
- ↳ Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent au titre de l'année 2019, à un montant de **1 930 MDHS**, soit **+3,9%** par rapport aux réalisations de 2018.
Sans tenir compte des dotations aux amortissements et aux provisions traduisant essentiellement l'effort d'investissement des différentes structures du Groupe, les charges d'exploitation baisseront de **7,2 %** par rapport à l'année 2018.
- ↳ Le résultat net consolidé est d'un montant de **103 MDHS**, soit une baisse de **39%**.
Sans tenir compte des dotations aux amortissements et aux provisions traduisant essentiellement l'effort d'investissement des différentes structures du Groupe, le résultat net consolidé est en hausse de **12 %** par rapport à l'année 2018.
- ↳ Le total actif consolidé est de **20 424 MDHS** en 2019 contre **11 478 MDHS**, soit une augmentation notable de **77,9%** expliquée par l'importance du niveau d'investissement du Groupe 'ANP'.

Partie I : Comptes sociaux

A. Présentation de l'ANP

↳ Statut juridique :

L'Agence Nationale des Ports est un « Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». La tutelle technique de l'Agence est assurée par le Ministère de l'Équipement et du Transport. L'Agence est soumise au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

↳ Date de création : 01 Décembre 2006

↳ Périmètre et champ d'intervention de l'Agence :

L'Agence exerce ses attributions sur l'ensemble des ports du Royaume à l'exception du port de Tanger Méditerranée (35 ports).

↳ Missions de l'Agence :

- ▶ Assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- ▶ Veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- ▶ Veiller au respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaires ;
- ▶ Arrêter la liste des activités à exploiter et le nombre d'autorisations et de concessions à accorder dans chaque port et de préparer, de mettre en œuvre les procédures d'attribution desdites autorisations et concessions et d'assurer le suivi du respect des termes desdites autorisations et concessions et des cahiers des charges correspondants ;
- ▶ Exercer le contrôle de l'application des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application ;
- ▶ Veiller au respect des règles de sécurité, d'exploitation et de gestion portuaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

B. FAITS MARQUANTS

L'année 2019 a été marquée par certaines actions et projets qui consolident à la fois la position de l'Agence dans son environnement et la confiance affichée par les différents acteurs économiques à l'égard de cette Institution. Il s'agit, notamment de :

- Emission d'un emprunt obligataire de 1 Milliard de dirhams en Juin 2019 qui a enregistré un taux de souscription record de 76,2 fois ; ce qui conforte la position de l'Agence sur la marché obligataire national ;
- Obtention du statut du Contribuable Catégorisé A en 1^{er} Juillet 2019 ;
- Mise en œuvre de l'Accord-Cadre de coopération en matière de formation conclu entre l'Agence Nationale des Ports et l'Université Maritime Indienne (IMU) ;
- Mise en ligne d'un nouveau service de tarification par l'ANP et de nouveaux services portuaires en ligne via la plateforme PORTNET et Lancement d'une nouvelle solution de programmation électronique pour l'enlèvement des conteneurs du port ;
- Renforcement des équipements dédiés au contrôle des marchandises, transitant par les ports, par la mise en place de nouveaux équipements ;
- Emission d'un emprunt obligataire par l'ANP d'un montant de 2,4 Milliards de dirhams dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi des finances au titre de l'année 2019 se rapportant aux mécanismes innovants de financement basés sur un partenariat institutionnel entre l'Etat et les Entreprises et Etablissements Publics ;
- Lancement de la prise de RDV pour l'enlèvement des conteneurs pleins à l'import au port de Casablanca ;
- Réélection du Maroc pour un nouveau mandat 2020-2021, pour la 5^{ème} fois consécutive en tant que membre du Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;
- Signature d'une convention cadre de partenariat entre Masen et l'ANP portant sur la transition énergétique des espaces portuaires gérés par l'ANP.

C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2019

I. **INDICATEURS D'ACTIVITE**

L'année 2019 a enregistré un trafic de **88,0 Millions de tonnes** contre **85,3 Millions de tonnes** en 2018, affichant ainsi, une augmentation de **3,2%**,

1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP SELON LES FLUX IMPORT/EXPORT :

Le trafic à l'import a enregistré une hausse de **7,2%**, affichant un niveau de trafic de l'équivalent de **55,9 Millions de tonnes** en 2019 contre **52,1 Millions de tonnes** en 2018

Le trafic à l'export quant à lui, a enregistré une baisse de près de **3,2%**, l'équivalent de **1,0 Millions de tonnes**.

En effet, les principaux trafics expliquant cette hausse, sont comme suit :

↳ **Trafic à l'import :**

Le trafic à l'import a connu une augmentation, particulièrement.

- ▶ L'augmentation de **12,6%** du trafic du Charbon qui a atteint un volume de **10,08 Millions de Tonnes** en 2019 contre **8,95 Millions de Tonnes** en 2018 soit l'équivalent de **1,1 millions de tonnes** ;
- ▶ la hausse notable de **20 %** du trafic du Soufre en affichant un volume de **6,6 Millions de Tonnes** en 2019 contre **5,5 Millions de Tonnes** en 2018 soit **1,1 millions de tonnes** ;
- ▶ L'augmentation du trafic des conteneurs de **3,4%** passant de **7,8 Millions de Tonnes**, l'équivalent à **8,0 Millions de Tonnes**, soit **0,26 millions de tonnes**
- ▶ L'augmentation du trafic du Divers de **21,0%**, soit **0,6 millions de tonnes**

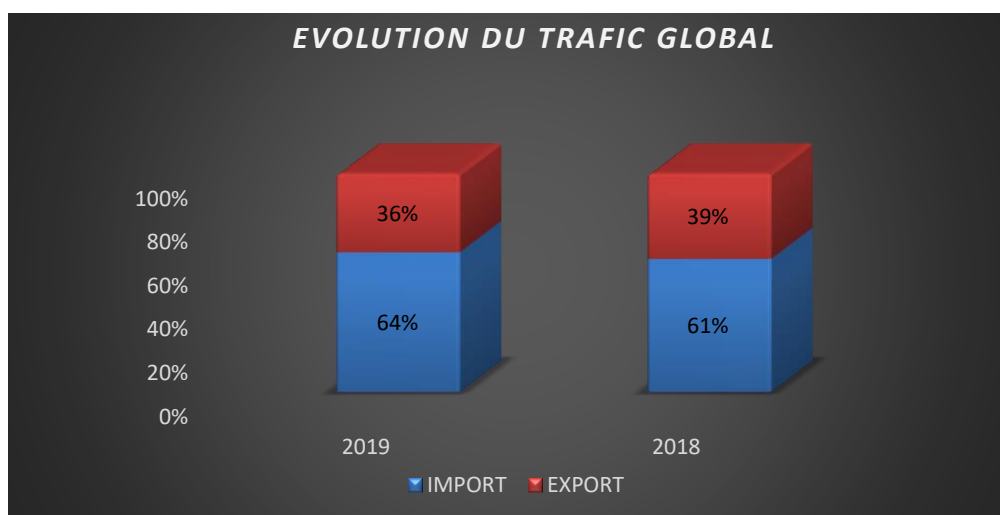
↳ **Trafic à l'export :**

Le trafic des engrais est passé de **8,3 millions de tonnes en 2018** à **8,7 millions de tonnes en 2019**. Le trafic des phosphates a connu une baisse importante de **-14%** entre 2018 et 2019, soit **-1,5 millions de tonnes**.

Les autres types de trafic à l'export ont enregistré les variations suivantes :

- | | |
|--------------------------|--|
| ▪ Hydrocarbures | +17,3% , soit 0,05 millions de tonnes ; |
| ▪ Acide phosphorique | +3,7% , soit 0,1 millions de tonnes ; |
| ▪ RO RO | +27,1% , soit 1,1 millions de tonnes ; |
| ▪ Divers | -20,3% , soit -0,03 millions de tonnes ; |
| Dont Agrumes et primeurs | -8,0% , soit -0,1 millions de tonnes . |

Le graphique ci-après, présente l'évolution du trafic global de l'ANP 2018/2019 :



2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP PAR TYPE DE CONDITIONNEMENT :

- ↳ Une hausse des vracs solides de **+3,2%**, soit **+1,6 millions de tonnes** suite à une augmentation des importations du charbon (**+12,6%**), soit un volume de **+1,1 millions de tonnes** ;
- ↳ L'augmentation de divers trafic de **+13,5%**, soit **+0,4 millions de tonnes** suite à un fort rebond des produits sidérurgiques (**+39,0%**), soit **0,6 millions de tonnes**.

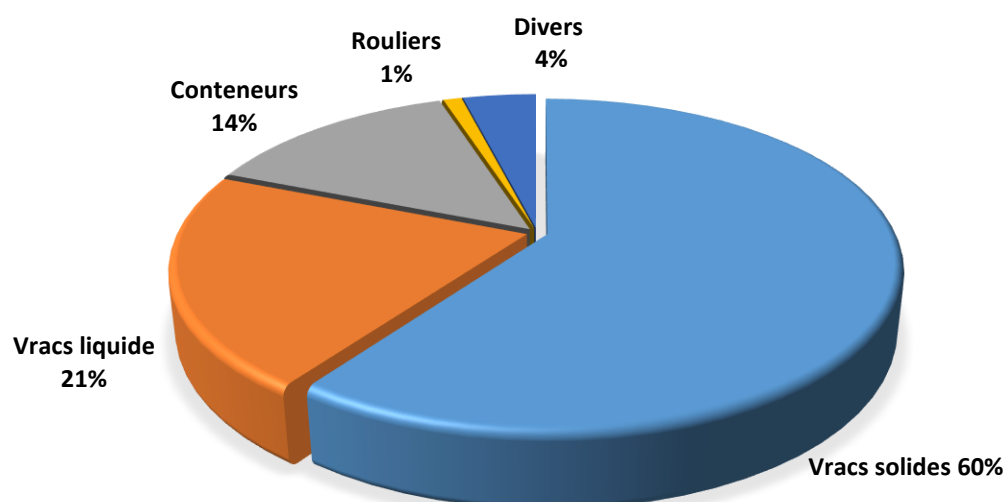
▶ **Vracs solides +3,2%**

- Charbon **+12,6%** , soit **1,1 millions de tonnes**
- Engrais **+3,4%** , soit **0,4 millions de tonnes**
- Coke de pétrole **+35,6%** , soit **0,3 millions de tonnes**

▶ **Trafic unitarisé +1,6%**

- Conteneurs (T) **+2,5%** , soit **0,3 millions de tonnes**
- TIR (T) **-19,0%** , soit **-0,07 millions de tonnes**

REPARTITION DU TRAFIC PAR CONDITIONNEMENT



Par port, le trafic réalisé en 2019 est réparti comme suit :

Ports	EN 1000 TONNES		
	2019	2018	Evolution En %
NADOR	3 177	3 411	-6,8%
MOHAMMEDIA	5 163	5 289	-2,4%
CASABLANCA	30 155	30 100	0,2%
JORF-LASFAR	35 488	32 024	10,8%
SAFI	6 353	5 657	12,3%
AGADIR	5 076	5 258	-3,5%
TAN-TAN	68	53	27,9%
LAAYOUNE	1 846	2 850	-35,2%
DAKHLA	679	671	1,1%
TOTAL PORTS	88 005	85 313	3,2%

II. INDICATEURS FINANCIERES :

Les réalisations financières au titre de l'année 2019 sont comme suit :

1 CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019, comparé à celui de 2018, a connu une augmentation de **4,1%** en passant de **1 781 MDHS** à **1 853 MDHS** en 2019 détaillé par prestation, comme suit :

Rubriques	En 1000 DHS			
	REALISATIONS 2018	REALISATIONS 2019	VAR EN VALEUR	VARIATION EN %
			R19/R18	R19/R18
DROITS DE PORTS	1 035 371	1 050 976	15 605	1,5%
REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS	504 459	578 047	73 588	14,6%
REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX	118 138	114 563	-3 576	-3,0%
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	87 149	84 137	-3 012	-3,5%
AUTRES PRODUITS	35 383	24 956	-10 428	-29,5%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 780 501	1 852 679	72 178	4,1%

Les droits de port et les redevances de concessions et d'autorisations totalisent un montant de **1 629 MDHS**, soit **87,9%** du chiffre d'affaires enregistré au titre de l'exercice 2019.

L'analyse par prestation, se présente comme suit :

↘ DROITS DE PORT : 1 050,9 MDHS (+15,6 MDHS, soit +1,5%)

Par rapport aux réalisations de 2018, la variation des composantes du chiffre d'affaires des droits de port se présente comme suit :

	EN MDHS			
	2019	2018	Variation	%
Droit de Port Sur les Navires	492,6	498,7	-6,1	-1,2%
Droit de Port Sur Marchandises	489,6	468,9	20,7	4,4%
Droit de Port Sur les Passagers	3,9	4,0	-0,1	-2,6%
Port de Pêche	64,9	63,8	1,2	1,9%
TOTAL	1.051,0	1.035,4	15,6	1,5%

Les droits de port ont atteint en 2019, un montant de **1 051,0 MDHS**, soit une légère hausse de **1,5 %**, l'équivalent de **15,6 MDHS** sous l'effet (i) de l'augmentation de l'activité de **3,2%** et (ii) de la révision des tarifs de **3%**;

Cette augmentation a concerné tel qu'illustré dans le tableau ci-avant, les droits de port sur marchandises et le péage poisson d'un montant respectivement de **20,7 MDHS** et **1,2 MDHS**.

↘ **LES REDEVANCES DE CONCESSION ET D'AUTORISATIONS : 578,0 MDHS (+73,6 MDHS, soit +14,6 %)**

Les redevances de concession réalisées au titre de l'année 2019 affichent une hausse de **14,6 %** par rapport à l'année 2018, l'équivalent de **+73,6 MDHS**.

Cette évolution favorable par rapport aux réalisations de 2019, est expliquée essentiellement par le surplus des redevances de concessions dans les ports suivants :

- ▶ Des opérateurs du port de Jorf Lasfar (**25,9 MDHS**) ;
- ▶ Des opérateurs du port de Casablanca (**18,6 MDHS**) ;
- ▶ Du quai nord du port d'Agadir (**25,3 MDHS**).

↘ **REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX : 114,5 MDHS (-3,6 MDHS, soit -3,0%)**

Par type de prestations, les réalisations se présentent comme suit :

	EN MDHS			
	2019	2018	variation	%
Fourniture d'eau	22,4	23,7	-1,3	-5,6%
Fourniture d'électricité	92,2	94,4	-2,3	-2,4%
TOTAL	114,6	118,1	-3,6	-3,0%

- Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'eau', a connu une baisse de **-5,6%**, l'équivalent de **1,3 MDHS**.
- Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'électricité' a connu également une baisse de **2,4%**, l'équivalent de **-2,3 MDHS**.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la consommation d'eau et d'électricité par les usagers des ports.

↘ **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : 84,1 MDHS (-3MDHS, soit -3,5%)**

Les redevances liées à l'activité d'OTDP, ont connu une baisse passant de **87,1 MDHS** en 2018 à **84,1 MDHS** en 2019, soit l'équivalent de **-3 MDHS (-3,5%)** expliquée principalement, par :

- Des régularisations de l'OTDP accordés à certains occupants (**+4,2 MDHS**) ;
- L'installation de nouveau occupants (**+2,6 MDHS**) ;
- L'annulation des redevances d'OTDP de certains occupants (**-3,7 MDHS**) ;
- L'expiration de certains contrats d'occupation d'OTDP (**-5,3 MDHS**).

➤ AUTRES PRODUITS (y compris les produits accessoires) : 24,9 MDHS (-10,4 MDHS, soit -29,5%)

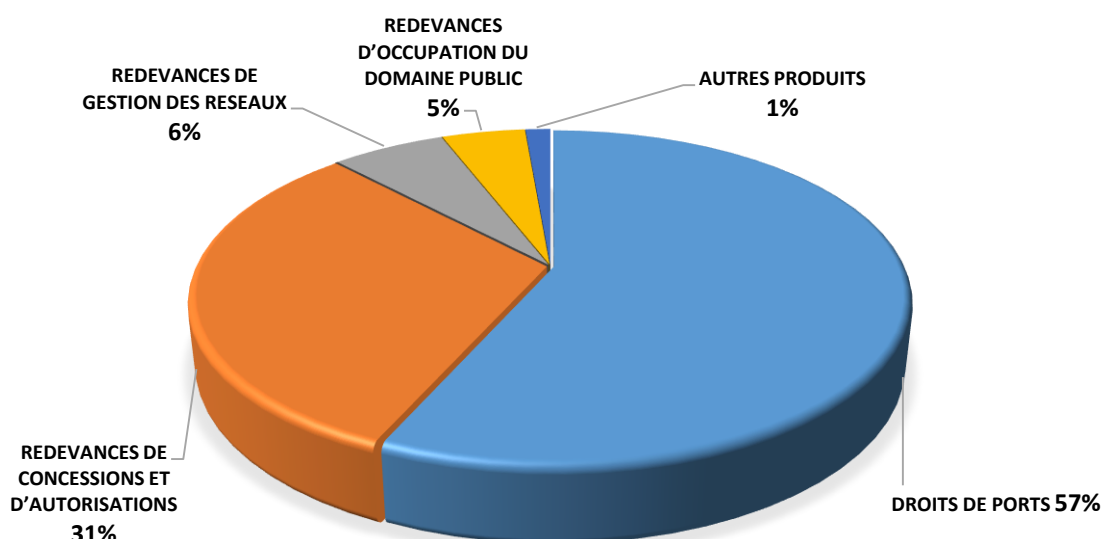
Les autres produits s'élevaient en 2019 à **24,9 MDHS**, contre **35,4 MDHS** en 2018, soit une diminution de **29,5%**, l'équivalent de **10,4 MDHS**. Cette diminution est due à la baisse des produits accessoires de **5,8 MDHS** ainsi que les prestations des zones chantiers navals de **4,7 MDHS**,

Ces produits tels que détaillés ci-après, comprennent essentiellement les prestations de réparation navale, certains produits accessoires ainsi que les prestations de formation assurées par l'ANP à l'Institut de Formation portuaire :

Prestations des zones de chantiers navals	16,9 MDHS	- 4,7 MDHS
Prestations de manutention et services divers rendus aux navires	2,6MDHS	0 MDHS
Produits accessoires	5,4 MDHS	-5,8 MDHS

Le graphique ci-après, présente la structure du chiffre d'affaires de l'ANP.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



2 CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation ont atteint au titre de l'année 2019, un montant de **1 748 MDHS**, soit **+4,1%** par rapport aux réalisations de 2018.

Sans tenir compte des dotations aux amortissements et aux provisions, les charges d'exploitation baisseront de 5,8 % par rapport à l'année 2018.

Par nature, ces charges se présentent comme suit :

En 1000 DH

RUBRIQUES	REALISATION 2018	REALISATIONS 2019	VAR EN VALEUR R19/R18	VARIATION EN % R19/R18
ACHATS CONSOMMES	249 633	242 019	-7 614	-3,1%
AUTRES CHARGES EXTERNES	455 664	443 229	-12 435	-2,7%
IMPOTS & TAXES	317 645	267 968	-49 677	-15,6%
CHARGES DE PERSONNEL	300 551	293 120	-7 431	-2,5%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS	354 828	501 580	146 752	41,4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 678 321	1 747 915	69 594	4,1%

↳ LES ACHATS CONSOMMÉS : 242,0 MDHS (-7,6 MDHS, soit -3,1%)

Par rapport aux réalisations 2018, les composantes du poste Achats consommés ont évolué comme suit :

- ▶ Fourniture d'eau et électricité : **115,8 MDHS** en 2019, soit une hausse de **1,2%** l'équivalent de **1,4 MDHS** malgré la baisse des redevances de gestion des réseaux de **3,6 Millions** de DHS, soit **-3%** inversement proportionnel à l'évolution des achats d'eau et d'électricité courant l'année 2019 (**+1,2%**) ; ce qui s'explique par un niveau relativement important des consommations d'eau et d'électricité.
- ▶ Achats de travaux, études et prestations de service : **117,1 MDHS** en 2019, soit une baisse de **7%**, l'équivalent de **-8,8 MDHS** expliquée principalement par l'effet conjugué de :
 - La baisse des achats d'étude essentiellement dans les des ports de Nador (**-5MDHS**), Asilah (**-5,2 MDHS**), Larache (**-6,6 MDHS**) et au niveau du siège de l'ANP (**-3,1 MDHS**) ;
 - La hausse des achats de prestation de services de **11,3MDHS** par rapport à l'année dernière soit **+14%**.
- ▶ Achats consommés de matières et fournitures consommables : **7,4 MDHS**, soit une baisse de **11%** par rapport à 2018 l'équivalent de **-0,9 MDHS** due principalement à la diminution des besoins en fournitures et en carburant ;
- ▶ Variation de stocks de Matières et fournitures : **1,3 MDHS** en 2019.

↳ LES AUTRES CHARGES EXTERNES : 443,2MDHS (-12,4 MDHS, soit -2,7%)

Les différentes composantes des charges externes de l'année 2019 qui ont baissé globalement de **2,7%** par rapport à 2018, ont connu des évolutions contrastées dans la mesure où :

- ▶ Les locations, charges locatives et redevances crédit-bail affichant un niveau de **29,2 MDHS (+12,4 MDHS, soit +73,8%)** ;

Cette augmentation est due essentiellement aux redevances crédit-bail des deux remorqueurs de Tan-Tan (**+7,6 MDHS**) et de Tarfaya (**5,02 MDHS**).

- ▶ Les entretiens et réparations avec **367,3 MDHS (-34,6 MDHS, soit -8,6%)**. Cette baisse s'explique principalement par l'effet conjugué de :
 - La baisse des charges de dragage et de déroctage d'un montant respectivement de **-54,5 MDHS** et **-32,9 MDHS** en 2019 ;
 - La baisse des frais d'entretien et de réparation des digues et jetées de **-19,7 MDHS (-63 MDHS** au port de Jorf Lasfer, **-22 MDHS** au port de Mohammedia contre **+50 MDHS** au port de Safi et **14 MDHS** au port de Kenitra) ;
 - La hausse des charges de la maintenance des autres biens immobiliers et mobiliers de **+72,5 MDHS (+21,2 MDHS** à Assilah concernant les travaux d'amélioration des conditions d'accès et **+16,3 MDHS** au port de Safi relatifs aux travaux de réparation du quai de rive du port de Safi, **+9,8 MDHS** relatif à la maintenance du quai de plaisance de Marina Smir).

Les principales opérations réalisées en 2019 ont porté sur :

- La maintenance des infrastructures de protection (**97,7 MDHS**) ;
 - Le dragage des bassins (**56,6 MDHS**) ;
 - La maintenance des bassins et chenal d'accès (**24,2 MDHS**)
 - L'entretien des quais (**36,5 MDHS**)
 - L'entretien des réseaux (Eau, Electricité, Assainissement,) (**34 MDHS**) ;
 - L'entretien des voies d'accès (**25,05 MDHS**) ;
 - L'entretien des bâtiments administratifs (**17,4 MDHS**) ;
 - L'entretien autres biens immobiliers (**46,2 MDHS**)
- ▶ Les Autres charges regroupant les primes d'assurance, ainsi que toutes les autres charges de fonctionnement ont atteint un niveau de **46,6 MDHS**, l'équivalent d'une augmentation de **9,8 MDHS**, soit **+26,5%** par rapport à 2018.

↳ **IMPOTS ET TAXES : 267,9MDHS (-49,7 MDHS, soit -15,6%)**

Les principales composantes de cette rubrique sont :

- ▶ Une redevance domaniale équivalente à **100 MDHS** ;
- ▶ Produits à verser à l'Etat équivalent à **150 MDHS**.

Ces produits correspondent à la contribution de l'Agence au Budget Général de l'Etat qui a augmenté de **50 MDHS**.

- ▶ La taxe professionnelle et la taxe sur les services communaux pour un montant de **17,9 MDHS**.

↳ CHARGES DU PERSONNEL : 293,1 MDHS (-7,4 MDHS, soit -2,5%)

Les charges du personnel ont enregistré au titre de l'année 2019, un montant de **293,1 MDHS**, soit une régression de **-2,5%** par rapport aux charges de l'année 2018.

Ces charges sont composées :

- ▶ De la rémunération du personnel pour **241,1 MDHS (-8,9 MDHS, soit -3,5%)** ;
- ▶ Des charges sociales pour **52,03 MDHS (+1,4 MDHS, soit +2,8%)**.

Cette hausse est imputable à l'augmentation des autres charges sociales diverses de **+2,2 MDHS**.

Sans l'effet de la provision pour congé payé, l'évolution des frais de personnel par rapport à l'année 2018 serait quasiment nulle.

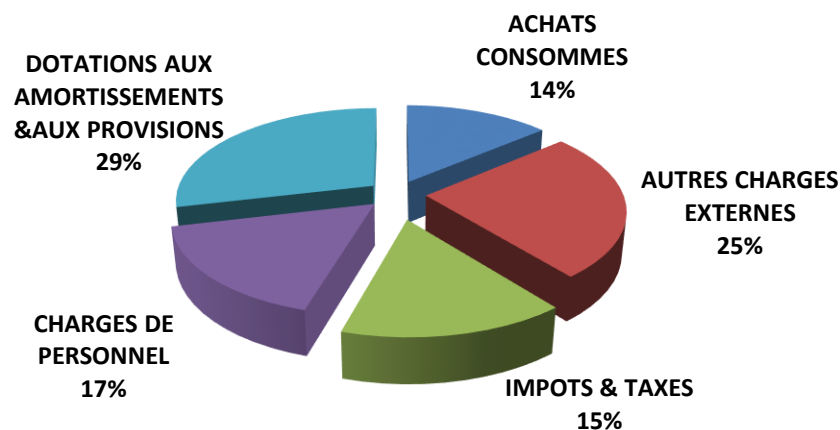
↳ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 501,6 MDHS (+146,8 MDHS, soit +41,4%)

Les rubriques de ces charges sont détaillées comme suit :

- ▶ Des dotations aux amortissements de **+81,5 MDHS**, passant de **242,1 MDHS** en 2018 à un montant de **323,6 MDHS** en 2019, soit **+33,7%** expliqué principalement par la mise en service, en 2019, de nouveaux projets principalement le nouveau port de pêche et le nouveau terminal croisière du port de Casablanca (Dotations de **57 MDHS**) ;
- ▶ Des dotations aux provisions pour risques et charges durables de **+58,8 MDHS**, affichant ainsi un montant de **124,7 MDHS** en 2019, contre **65,9 MDHS** en 2018 dû à la constatation de la dotation aux provisions pour litige au port de Jorf lasfar d'un montant de **68,4 MDHS**, et au port de Tan-Tan d'un montant de **13,1 MDHS** ;
- ▶ Des dotations aux provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés ayant connu une hausse de **6,8 MDHS**, en passant de **42,5 MDHS** en 2018 à **49,3 MDHS** en 2019.

La répartition des charges d'exploitation dont le montant s'élève à **1 748 MDHS**, se présente par nature, comme suit :

REPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE



Les principaux indicateurs financiers de l'ANP au titre de l'année 2019, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

En 1000 DHS				
RUBRIQUES	REALISATIONS 2018	REALISATIONS 2019	VAR EN VALEUR R19/R18	VAR % R19/R18
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 905 655	1 936 705	31 050	1,6%
CHARGES D'EXPLOITATION	1 678 321	1 747 915	69 597	4,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	227 334	188 790	-38 544	-17,0%
RESULTAT FINANCIER	-59 196	-80 771	-21 575	-36,4%
RESULTAT COURANT	168 138	108 019	-60 119	-35,8%
RESULTAT AVANT IMPOTS	214 299	133 438	-80 861	-37,7%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	67 236	56 681	-10 555	-15,7%
RESULTAT NET	147 063	76 757	-70 306	-47,8%

Sans l'impact des dotations aux amortissements, ces indicateurs évolueront tous à la hausse.

Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

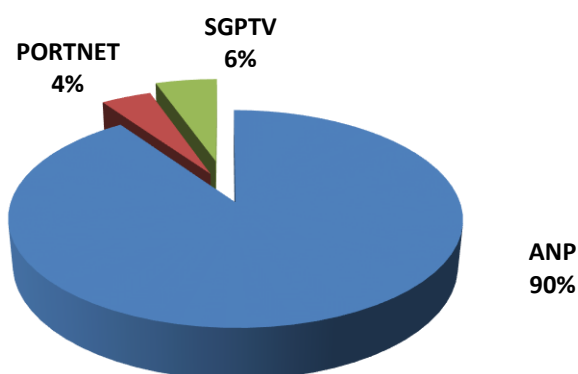
Les réalisations financières consolidées du Groupe 'ANP' au titre de l'année 2019 se présentent comme suit :

A. EN TERMES D'ACTIVITE :

I. **CHIFFRE D'AFFAIRES :**

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2019, comparé à celui de 2018, a connu une augmentation de **4%** en passant de **1 971 MDHS** à **2 050 MDHS** en 2019 consolidant la même tendance haussière que celle enregistrée les années passées.

Par structure, Le chiffre d'affaires du Groupe 'ANP' est réparti comme suit :

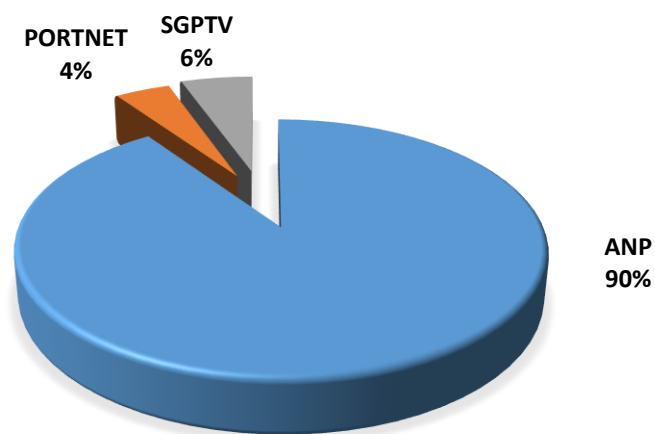


II. **CHARGES D'EXPLOITATION :**

Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent au titre de l'année 2019, à un montant de **1 930 MDHS**, soit **+3,9%** par rapport aux réalisations de 2018.

Sans tenir compte des dotations aux amortissements et aux provisions traduisant essentiellement l'effort d'investissement des différentes structures du Groupe, les charges d'exploitation baisseront de **7,2 %** par rapport à l'année 2018.

Par structure, ces charges se présentent comme suit :



III. RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats consolidés au titre de l'exercice 2019 sont comme suit :

Résultat d'exploitation consolidée **232 MDHS.**

Résultat courant consolidée **141 MDHS.**

Résultat net consolidée **103 MDHS.**

Le tableau ci-après, reprend une synthèse des produits et de charges (Cf. détail Produits et Charges en annexes) :

Indicateurs	REALISATIONS 2019 ANP	REALISATIONS 2019 PORTNET	REALISATIONS 2019 SGPTV	REALISATIONS 2019 GROUPE 'ANP'
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 852	88	110	2 050
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 936	115	110	2 162
CHARGES D'EXPLOITATION	1 745	80	105	1 930
RESULTAT D'EXPLOITATION	192	35	6	232
RESULTAT COURANT	105	35	1	141

B. AU NIVEAU BILANCIEL :

Tel que détaillé ci-après, le total actif consolidé est de **20,4 Milliards de DHS** en 2019 contre **11,5 Milliards de DHS** en 2018, soit une augmentation notable de **77,9%** expliquée par l'importance du niveau d'investissement du Groupe 'ANP'.

En effet, les immobilisations représentent au titre de l'année 2019 près des $\frac{3}{4}$ du total de l'actif (**70,9%**) contre **71,3%** enregistré en 2018, soit la même proportion que celle de l'année 2019.

Les Fonds propres sont de **10,4 Milliards de DHS**, soit plus de la moitié du total du bilan (**50,3%**). L'année 2019 a enregistré un apport d'Etat au fonds de l'ANP de **5 Milliards de DHS** en contrepartie d'une immobilisation incorporelle du même montant.

En ce qui concerne la mobilisation de financements, la variation constatée concerne essentiellement aux deux émissions obligataires effectuées par l'ANP en 2019 d'un montant de **3,4 Milliards de DHS**.

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF			En MDHS
ACTIF	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018	
* Immobilisations incorporelles	5 051	70	
* Immobilisations corporelles	8 905	7 586	
* Immobilisations financières	521	523	
* Titres MEE	246	243	
* Impôts différés actifs	16	17	
ACTIF IMMOBILISE	14 739	8 439	
* Stocks	8	10	
* Créances d'exploitation	586	603	
* Créances diverses	3 520	911	
* Titres et valeurs de placement	160	180	
ACTIF CIRCULANT	4 274	1 704	
* Trésorerie-Actif	1 411	1 335	
TOTAL ACTIF	20 424	11 478	
BILAN CONSOLIDÉ PASSIF			En MDHS
PASSIF	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018	
Capitaux Propres Groupe	9 554	4 453	
* Capital social	9 063	4 063	
* Réserves Consolidés	390	219	
* Résultat net part groupe	101	171	
Intérêts minoritaires	210	208	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 764	4 661	
* Subventions d'investissement	320	320	
* Provisions pour risques et charges	337	262	
* Dettes financières	6 008	2 754	
PASSIF IMMOBILISE	6 665	3 336	
* Dettes d'exploitation	597	635	
* Autres dettes	1 871	1 394	
* Autres provisions pour risques et charges	1	1	
PASSIF CIRCULANT	2 469	2 030	
* Trésorerie-Passif	1 526	1 451	
TOTAL PASSIF	20 424	11 478	

C. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE :

RUBRIQUES	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE au 31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'activité		
* Résultat net consolidé	103	169
* Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements	388	279
Variation des impôts différés	2	
Plus-values de cessions, nettes	-1	-1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-3	-9
Autres flux	-7	-13
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGrees	483	425
* Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 076	109
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-1 593	534
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
* Acquisition d'immobilisations	-6 750	-1 419
* Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	62	62
* Autres variations d'immobilisation		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-6 688	-1 357
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
* Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
* Diminution des immobilisations financières	2	
* Augmentation des immobilisations financières		
* Augmentation des Dettes de Financement	3 531	177
* Remboursements d'emprunts	-270	-263
* Augmentation de capital	5 000	127
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	8 263	41
Variation de trésorerie	-18	-782
* Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	64	846
* Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	46	64

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Variations des capitaux propres

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2018	1 031	3 124	4 155	210	4 365
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
Montants retraités à l'ouverture	1 031	3 124	4 155	210	4 365
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	171	171	1,95	169
Résultat global total de l'année		171	171	2	169
Augmentation de capital	127		127		127
Reclassement des réserves	2 905	- 2 905	-		-
Total des transactions avec les actionnaires	3 032	- 2 905	127	-	127
Capitaux propres au 31 décembre 2018	4 063	390	4 453	208	4 661
Au 1er janvier 2019	4 063	389,892	4 453	208	4 661
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
Montants retraités à l'ouverture	4 063	389,90	4 453	208	4 661
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	100,54	101	2,33	103
Résultat global total de l'année		100,54	101	2	103
Augmentation de capital	5 000		5 000		5 000
Reclassement des réserves	-	-	-		-
Total des transactions avec les actionnaires	5 000	-	5 000	-	5 000
Capitaux propres au 31 décembre 2019	9 063	490,436	9 553	211	9 764

E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP

I. ACTIVITE DU GROUPE :

L'ANP a été créée en vertu de la loi 15/02, elle a pour principales missions :

- D'assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports,
- De veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement,
- D'assurer la régulation dans les ports de manière à garantir le respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaire.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- La mise en application du nouveau mécanisme de refinancement du Nouveau Port de Safi Atlantique ;
- Lancement de nouveaux services portuaires en ligne permettant l'amélioration de la traçabilité des opérations à tout moment, des capacités d'anticipation et de planification ainsi que la simplification et la poursuite de la digitalisation des procédures et des formalités pour l'entrée ou la sortie des marchandises ;
- Lancement d'une nouvelle solution de programmation électronique pour l'enlèvement des conteneurs du port ;
- Le renforcement des équipements dédiés au contrôle des marchandises, transitant par les ports, par la mise en place de nouveaux équipements ;
- L'émission de deux Emprunts obligataires **d'1 Milliard de DH** et de **2,4 Milliard de DH** respectivement en Juin et en décembre 2019 ;
- L'obtention du statut de Contribuable Catégorisé-Classe A en 1er Juillet 2019.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

3.1 Principales règles comptables et méthodes de consolidation du groupe ANP

Tel que prévu par la circulaire N° 07/09 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le Groupe 'ANP' a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe ANP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

3.1.1 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe ANP détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de la société se présente comme suit :

Sociétés	Secteur D'activité	Périmètre au 31 décembre 2019			Périmètre au 31 décembre 2018		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Secteur Portuaire	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PORTNET	Secteur Portuaire	79%	79%	IG	79%	79%	IG
SGPTV	Secteur Portuaire	51%	51%	IG	51%	51%	IG
LPEE	ESSAIS & ETUDES	25%	25%	MEE	25%	25%	MEE
CID	CONSEIL – INGENIERIE	34%	34%	MEE	34%	34%	MEE

Au cours de l'année 2019 le périmètre de consolidation n'a pas connu de changement au niveau des entités consolidées.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et leurs raisons d'exclusion se détaillent comme suit :

Sociétés	2019 et 2018	
	% de participation	Raison d'exclusion
SERECAP	0,21%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
AMOS	5%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
ADM	0,60%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NIHAM	25%	En liquidation
SAPT	8,33%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NWM	12,88%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

3.1.2 Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets, les licences et les droits incorporels nécessaires à l'exploitation.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation. Les durées d'amortissement appliquées par nature d'immobilisation se présentent comme suit :

- Constructions 3 à 20 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans

- Installations techniques, matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Mobilier et Matériel de bureau 3 à 20 ans

Les plus-values sur cession d'immobilisation sont annulées en cas de cession intragroupe lorsqu'elles sont significatives.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ; au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cessions-bail devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

3.1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation non consolidés qui figurent au bilan à leur coût d'acquisition et de leur valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

3.1.6 Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de matières et fournitures consommables. Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de leur valeur nette de réalisation.

3.1.7 Créances & chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrés en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où le service a été rendu au client.

3.1.8 Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs mobilières de placement sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

3.1.9 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale.

3.1.10 Subvention d'investissements

Les subventions d'investissements reçus de l'Etat sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

3.1.11 Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Cette rubrique comprend également, l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi accordés selon la catégorie des salariés de l'entreprise. Ces avantages sont estimés sur la base de la méthode actuarielle dite « Projected unit credit method » (« PUC Proratée »).

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de l'ANP envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAPF) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

3.1.12 Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

3.1.13 Résultat non courant

Les comptes de produits et charges non courants sont destinés à enregistrer les produits et les charges ne se rapportant ni à l'exploitation normale, ni à l'activité financière de l'entreprise, et ayant par conséquent un caractère non récurrent.

3.1.14 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

3.1.15 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

3.1.16 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans les actifs et passifs retraités de l'entité acquise.

IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Exercice 2019

(En millions MAD)

	2018	Acquisitions Dotations	Cessions et retraits	Changement de périmètre	Reclassement	2019
CONSO ANP						
Brut	9 235	6 750	69	-	0	15 916
Immobilisations incorporelles	111	5 006	0	-	3	5 114
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	58	1	-	-	5	64
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	53	5 005	0	-	8	5 050
Immobilisations corporelles	9 125	1 744	69	-	3	10 803
Terrains	13	-	-	-	-	13
Constructions	3 843	24	0	-	1 880	5 747
Installations techniques, matériel et outillage	629	13	1	-	41	683
Matériel de transport	77	70	2	-	-	144
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements	128	7	3	-	13	145
Autres immobilisations corporelles	26	4	1	-	0	28
Immobilisations corporelles en cours	4 409	1 627	61	-	1 932	4 042
Amortissements et dépréciations	1 579	388	7	-	-	1 960
Immobilisations incorporelles	41	21	0	-	-	63
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	24	10	-	-	-	34
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	17	12	0	-	-	29
Immobilisations corporelles	1 538	366	7	-	-	1 897
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	1 022	288	0	-	-	1 310
Installations Techniques, Matériel et Outillage	377	47	1	-	-	423
Matériel de Transport	10	13	2	-	-	21
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements	81	12	3	-	-	90
Autres Immobilisations Corporelles	14	3	1	-	-	16
Immobilisations corporelles en cours	33	4	-	-	-	37
Total net	7 656	6 362	61,3	-	0	13 956

En 2018 et 2019, les acquisitions correspondent à des projets d'infrastructure engagés par l'ANP et ses filiales, notamment les droits d'exploitation du nouveau port de Safi.

2. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2019 et 2018, les immobilisations financières se présentent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Prêts immobilisés	13	14
Autres créances financières	4	5
Titres de participation (1)	504	504
TOTAL NET	521	523

(1) Au 31/12/2018 et 2019, les titres de participation sont constitués comme suit :

SOCIETES	Brute	Provision	Net 2019	Net 2018
SERECAP	0,01	0,01	-	-
AMOS	0,10	0,10	-	-
ADM	95	41	54	54
NIHAM	6	6	-	-
SAPT	50	-	50	50
NWM	400	-	400	400
Total	551	47	504	504

3. Titres mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence se présente comme suit :

	Pourcentage de contrôle	
	31/12/2019	31/12/2018
CID	33,55%	33,55%
LPEE	24,99%	24,99%

Sociétés	31/12/2019		31/12/2018	
	valeur des titres	quote-part du résultat	valeur des titres	quote-part du résultat
CID	128	1	131	6
LPEE	118	5	113	9
TOTAL	246	6	243	15

Les principaux agrégats en normes marocaines des sociétés mises en équivalence sont détaillés comme suit :

	CID	
	31/12/2019	31/12/2018
Actif immobilisé	142	153
Actif circulant	490	530
Passif à long terme	435	453
Dettes du passif circulant	184	200
Chiffre d'affaires	240	266
Résultat d'exploitation	15	37

	LPEE	
	31/12/2019	31/12/2018
Actif immobilisé	145	149
Actif circulant	758	724
Passif à long terme	616	596
Dettes du passif circulant	300	291
Chiffre d'affaires	544	556
Résultat d'exploitation	64	45

4. Stocks

(en milliers MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Stocks et en-cours	10	11
Dépréciation (-)	-2	-1
TOTAL NET	8	10

Les stocks sont composés principalement de matières et de fournitures consommables et n'ont pas connu de variation significative au cours de l'année 2019.

5. Créances d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	993	990
Dépréciation	-407	-388
TOTAL NET	586	603

L'ensemble des créances clients à fin 2019 et à 2018 a une échéance de moins d'un an.

6. Actifs, passifs d'impôts différés et Impôt sur le résultat

4.6.1. Actifs, passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs	15	17
Impôts différés passifs	0	0

Les impôts différés sont relatifs à des retraitements de consolidation dont principalement, le retraitement des immobilisations en non valeurs, le retraitement des contrats de crédit-bail et le retraitement lié aux avantages post-emploi.

4.6.2 Preuve d'impôt

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Impôt sur les sociétés	69	84
Impôts différés	3	0
Charge d'impôt	71	84
Taux d'impôt constaté *	41%	33%

* Impôts sur les résultats/résultat avant impôts

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	103	169
Impôts comptabilisés	71	84
Résultat avant impôt	174	253
Taux d'impôt en vigueur	31%	31%
Impôt théorique	54	79
Autres impacts	17	6
Impôt effectif	71	84

7. Créances diverses

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	0	0
Personnel	0	0
Etat- débiteurs	1 106	894
Autres débiteurs	12	16
Comptes d'associés	0	0
Autres comptes de régularisation actif	2 401	1
TOTAL NET	3 520	911

La rubrique Etat débiteurs au 31 décembre 2019 est principalement composée de crédit de TVA pour **726 MMAD** contre **604 MMAD** au 31 décembre 2018 ainsi que la TVA récupérable de **283 MMAD** en 2019 contre 215 MMAD en 2018 et des acomptes sur IS pour **89 MMAD** en 2019 contre **69 MMAD** en 2018.

8. Subventions d'investissement

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Subventions d'investissement	320	320
TOTAL	320	320

Au 31 décembre 2019 et 2018, les subventions d'investissement sont relatives pour :

- **300 MDH** à la contribution de l'Etat au projet de réalisation de la Desserte Nord ;
- **20 MDH** correspondant à la contribution de l'Etat au projet de reconversion du Port de Tanger Ville.

9. Provisions pour risques et charges :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions durables pour risques et charges	336	263
Autres provisions pour risques et charges	1	1
TOTAL	337	264

Le tableau de mouvements des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provisions pour risques et charges	244	124	51	317
Avantages au personnel	20	-	-	20
Provisions durables pour risques et charges	263	124	51	336
Autres provisions pour risques et charges	1	0	-	1

La rubrique provisions durable pour risques et charges est composée principalement des provisions pour risques liés aux litiges avec les différents tiers pour **317 MMAD** au 31 décembre 2019 contre **244 MMAD** au 31 décembre 2018.

10. Dettes d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	597	635
TOTAL	597	635

L'échéance des dettes d'exploitation en 2019 et 2018 est à moins d'un an.

11. Dettes financières :

Au 31 décembre 2019, l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions MAD)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires	223	1 113	2 464	3 800
Autres dettes de financement	221	1 243	744	2 208
Emprunts et dettes financières	444	2 356	3 208	6 008

Les dettes de financement incluent principalement :

- Un emprunt obligataire souscrit en décembre 2019 pour **2 400 MMAD**
- Un emprunt obligataire souscrit en juin 2019 en deux tranches pour **1 000 MMAD**
- Un emprunt obligataire souscrit en 2017 en deux tranches pour un solde de **400 MMAD**
- Crédit consortial 1 représentant un solde de : **152 MMAD**
- Crédit consortial 2 pour un solde de : **1 145 MMAD**
- Crédit AFD présentant un solde de : **431 MMAD**
- Un emprunt bancaire de **375 MMAD**.

L'ensemble des dettes sont souscrites par l'ANP à exception de l'emprunt bancaire de **375 MMAD** dû par la filiale SGPTV.

12. Autres dettes :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Clients créditeurs, avances et acomptes	177	176
Dettes sociales	70	91
Dettes fiscales	535	438
Autres dettes et comptes de régularisation	1 090	688
TOTAL	1 871	1 394

Au 31 décembre 2019, le poste dettes fiscales comprend essentiellement la TVA facturée pour un montant de **134 MMAD** contre **137 MMAD** au 31 décembre 2018.

Les autres dettes et comptes de régularisation sont essentiellement relatifs aux dettes sur acquisition d'immobilisations pour **877 MMAD** en 2019 contre **492 MMAD** en 2018.

13. Trésorerie :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	1 411	1 335
Trésorerie Passif	1 526	1 451
Trésorerie nette	-114	-115

La trésorerie nette a gardé le même niveau entre les deux exercices 2018 et 2019.

14. Chiffre d'affaires :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	-	-
Ventes de services	2 050	1 971
Chiffre d'affaires	2 050	1 971

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de :

- Droits de Ports pour **1 051 MMAD** en 2019 contre **1035 MMAD** en 2018 ;
- Redevances de concessions et d'autorisations pour **578 MMAD** en 2019 contre **504 MMAD** en 2018
- Redevance de gestion de réseaux pour **115 MMAD** en 2019 contre **118 MMAD** en 2018 ;
- Redevance d'occupation du domaine public pour **84 MMAD** en 2019 contre **87 MMAD** en 2018.

15. Autres charges externes :

Détail des charges externes en milliers de dirhams

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Locations et charges locatives	20	20
Entretiens et réparations	387	417
Primes d'assurances	6	7
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	1	1
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires & Commission	14	12
Redevances pour brevets, marques, droits	0	0
Transports	1	1
Déplacements, missions et réceptions	12	11
Reste du poste des autres charges externes	28	41
Total	468	509

Au 31 décembre 2019, la baisse des charges externes est liée principalement à l'importance des opérations de dragage et de déroctage réalisées en 2018.

16. Charges du personnel :

Au 31 décembre 2019, les charges du personnel, y compris les charges patronales, s'élèvent à **323 MMAD** contre **326 MMAD** au 31 décembre 2018.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale au cours de l'exercice 2019 est de 977 personnes contre 976 en 2018.

Au 31 décembre 2019, la rémunération des principaux dirigeants de l'ANP y compris les charges sociales s'élève à **7 MMAD** contre **6,9 MMAD** en 2018.

17. Dotation d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles	366	263
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	21	15
Dotations aux provisions	204	138
Total	592	416

L'augmentation des dotations aux amortissements est expliquée principalement par la constatation des dotations aux amortissements liées aux nouveaux investissements.

18. Résultat financier :

(En millions de dirhams)	31/12/2019	31/12/2018
Gains de change	9	5
Reprises financières : transfert charges	18	18
Produits des titres de participation	-	0
Intérêts et autres produits financiers	16	14
Produits financiers	43	37
Charges d'intérêts	132	103
Pertes de change	0	1
Autres charges financières	-	-
Dotations financières	2	0
Charges financières	134	104
Résultat financier	-91	-67

Le résultat financier a connu une baisse de 24 MMAD en 2019 par rapport à 2018 expliquée principalement par l'augmentation des charges d'intérêts relatives aux emprunts et dettes contractés en 2019.

19. Résultat non courant :

(En millions de dirhams)	31/12/2019	31/12/2018
Produits non courants	120	132
Charges non courantes	92	85
Résultat non courant	28	47

Au 31 décembre 2019, les charges non courantes correspondent principalement à la VNA des immobilisations cédées à l'ordre de **59,7 MMAD**, tandis que les produits non courants correspondent principalement aux :

- Produits de cession des immobilisations cédées du même montant ;
- Remboursement par la compagnie d'assurance des frais de dédommagement des quais du port de Casablanca par un navire d'un montant de l'ordre de **21,6 MMAD** ;
- Dégrèvements d'impôts reçus liés à la taxe professionnelle du port de Casablanca également d'un montant de **18,9 MMAD**.

20. Engagement hors bilan :

Au 31 décembre 2019, les avals, cautions et sûretés reçus par le Groupe ANP s'élèvent respectivement à **1 098 MMAD** contre **923 MMAD** en 2018.

Les avals, cautions et sûretés donnés par le Groupe ANP s'élèvent à **500 MMAD** à fin 2019 et à fin 2018.

Le montant du capital souscrit pour la participation Nador West Med et restant à libérer par l'ANP est de **150 MMAD**.

21. Information sectorielle :

Au Maroc, le Groupe ANP représenté par l'ANP en tant qu'Autorité portuaire, est le gestionnaire des ports relevant de son domaine d'intervention. Sa mission consiste principalement en (i) la maintenance et le développement des infrastructures portuaires, (ii) la veille sur le respect des règles de sûreté et sécurité dans les ports et (iii) la régulation des activités et des opérateurs dans les ports.

La principale activité du Groupe est liée à la gestion des ports du Maroc et des produits directement liés à ce processus. Le Groupe ANP dispose de filiales consolidées par mise en équivalence dont l'activité consiste à réaliser des études d'ingénieries et de conseils.

En conséquence, le Groupe qui opère à 100% au Maroc considère qu'il a deux activités principales : la gestion portuaire et le Conseil.

Les principaux agrégats de ces deux activités sont présentés comme suit :

(En millions de dirhams)	31/12/2019		31/12/2018	
	Activité portuaire	Activité de conseil	Activité portuaire	Activité de conseil
Actifs immobilisés	14 516	223	8 219	220
Actifs circulant	4 274	-	1 704	-
Trésorerie actif	1 411		1 335	
Total Actif	20 201	223	11 259	220
Capitaux propres	9 541	223	4 441	220
Passifs à long terme	6 665	-	3 337	-
Passifs circulant	2 470	-	2 030	-
Trésorerie passif	1 526	-	1 451	-
Total Passif	20 201	223	11 259	220
Chiffres d'affaires	2 050	-	1 971	-
Résultat d'exploitation	232	-	259	-

22. Entreprises liées :

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec LPEE s'est élevé à respectivement **18,1 MMAD** et **42 MMAD** au 31 décembre 2019 et 2018. Le solde dû par l'ANP à LPEE s'élève à près de **5,3 MMAD** au 31 décembre 2019.

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec CID s'est élevé à respectivement **3,3 MMAD** et **5 MMAD** au 31 décembre 2019 et 2018. Le solde dû par l'ANP à CID s'élève à près de **1,7 MMAD** au 31 décembre 2019.

23. Evénements post-clôture :

Pandémie Covid 19.

F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	51%	51%	IG	51%	51%	IG
CID	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

-IG : Intégration Globale

-MEE : Mise En Equivalence

Par ailleurs, et en rapport avec la pandémie COVID 19, il y'a lieu de préciser ce qui suit :

📌 **L'impact de cette situation sur les états financiers 2019 de l'ANP:**

La pandémie COVID 19 n'a pas d'impact sur les comptes de l'Agence Nationale des ports au titre de l'année 2019.

📌 **L'incidence probable sur les états financiers 2020 de l'ANP :**

- ▶ Au 31 Mars 2020, date de déclaration du résultat de l'ANP au titre de l'année 2019, l'Agence a enregistré un trafic de **23,4 Millions de tonnes** contre **21,8 Millions de tonnes** à la même période de l'année 2019, affichant ainsi, une augmentation de **7,3%**, résultat de la hausse à la fois du trafic à l'import de **7,3%** et à l'export de **7,2%**,
- ▶ Pour les prochains mois, l'impact de la pandémie Covid-19 serait sans grande ampleur et la tendance actuelle devrait continuer. Les ports fonctionnent sans répit.

📌 **L'impact sur la continuité d'exploitation de l'ANP:**

Dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19, la continuité d'exploitation de l'Agence Nationale des ports n'est pas un sujet. Les ports constituent les poumons du pays.

Partie III : Attestations des Auditeurs Externes :

A. ATTESTATION PORTANT LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP :



90, Avenue Mehdi Benbarka,
Hay Riad Rabat



10, Rue de la liberté
Casablanca

Agence Nationale des Ports (ANP)

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

**RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)
(COMPTES SOCIAUX)
- PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019 -**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de l'Agence Nationale des Ports (ANP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 9 606 665 316.66 MAD, dont un bénéfice net de 76 756 576.81 MAD.

Ces états ont été arrêtés par la Direction, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2019 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 avril 2020

Les Auditeurs Indépendants

Horwath Maroc Audit
HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khataouat Apt N°6
Agdal - Rabat
Tél: 0537.77.46.70.71
Fax : 0537.77.46.76

Adib BENBRAHIM
Associé Gérant

BDO Sarl

B.D.O Sarl
119, Bd Adalmoûmen
Casablanca
Tél: 0522 22 18 21

Zakaria FAHIM
Associé Gérant

Horwath Maroc is a member of Crowe Global, a Swiss vereth. Each member firm of Crowe Global is a separate and independent legal entity. Horwath Maroc and its affiliates are not responsible or liable for any acts or omissions of Crowe Global or any other member of Crowe Global.

BDO Sarl, a Moroccan firm, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms

B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP :



90, Avenue Mehdi Benbarka,
Hay Riad, Rabat



10, Rue de la liberté
Casablanca

Agence Nationale des Ports (ANP)

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

**RESUME DU RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DU GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)
(COMPTES CONSOLIDES)
- PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019 -**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe ANP comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 9 764 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 103 millions de dirhams.

Ces états ont été arrêtés par la direction dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe ANP au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidés.

Casablanca, le 27 avril 2020

Les Auditeurs Indépendants

Horwath Maroc Audit
HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khatabouat Apt N°6
Agdal - Rabat
Tél: 0537.77.46.70.71
Fax: 0537.77.46.76

Adib BENBRAHIM
Associé Gérant

BDO Sarl

B.D.O Sarl
11, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Tél: 0522 22 19 21

Zakaria FAHIM
Associé Gérant

Horwath Maroc is a member of Crowe Global, a Swiss Verein. Each member firm of Crowe Global is a separate and independent legal entity. Horwath Maroc and its affiliates are not responsible or liable for any acts or omissions of Crowe Global or any other member of Crowe Global.

BDO Sarl, a Moroccan firm, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms

Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL

I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Présentation et Gouvernance

1. Présentation de l'ANP

L'Agence Nationale des Ports (ANP) est l'organe d'autorité et de régulation du système portuaire marocain mis en place par la Loi 15-02 depuis le 1^{er} Décembre 2006.

L'ANP est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Agence est soumise à la tutelle de l'Etat via le Ministère de l'Equipement, du Transports, de la Logistique et de l'Eau. Elle exerce ses attributions sur l'ensemble des ports du Royaume à l'exception du port de Tanger Méditerranée (35 ports).

L'Agence est soumise au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

La fiche signalétique ci-après, fournit quelques données renseignant sur l'ANP :

Fiche signalétique

Dénomination sociale	Agence Nationale des Ports
Loi de création	Loi n°15-02 relative aux ports et portant sur la création de l'Agence Nationale des Ports
Forme juridique	Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière
Date de création	1 ^{er} décembre 2006 (date de démarrage effectif en tant qu'autorité)
Missions	Conformément à la loi n°15-02, l'Agence est chargée, d'assurer la mission de : (i) Développement et de maintenance des infrastructures portuaires ; (ii) La sécurité et la sûreté dans les ports ; (iii) La régulation du secteur portuaire ; (iv) La promotion des ports Marocains.
Fonds de dotation (31/12/2019)	9 062 846 045,75 MAD
Filiales	▪ PORTNET S.A. : 78,8% ▪ SGPTV : 51%
Chiffre d'affaires (31/12/2019)	1 852 678 587,18 MAD
Résultat Net (31/12/2019)	76 756 576,81 MAD

Pour ce qui est de l'organisation de l'ANP, l'Agence comporte :

- Une Direction Générale comprenant des Directions Centrales par filière et des Structures en staff liées directement à la Directrice Générale ;
- Sept Directions Régionales.

L'organigramme suivant traduit cette organisation :

L'organisation de l'ANP



2. Gouvernance :

a. Organes d'administration

↳ Composition du Conseil d'Administration

L'Agence est administrée par un conseil d'administration et est gérée par un Directeur. Conformément à l'article 35 de la Loi portuaire 15-02. Le Conseil d'administration comprend, outre son président qui est assurée par le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau :

- (i) Des représentants de l'Administration ;
- (ii) Président de la fédération des chambres de commerce, d'industrie et de services, ou son représentant ;
- (iii) Président de la fédération des chambres d'agriculture, ou son représentant ;
- (iv) Président de la fédération des chambres des pêches maritimes, ou son représentant ;
- (v) Président du groupement le plus représentatif des entreprises au Maroc ;
- (vi) Quatre personnalités choisies dans le secteur public et privé, pour leurs compétences technique, juridique, économique et professionnelle dans le domaine portuaire ;
- (vii) Deux représentants des organisations syndicales les plus représentatives des salariés de l'agence, conformément aux dispositions, de l'alinéa 2 de l'article 425 de la Loi n° 65-99 relative au code du travail.

Les membres visés aux (vi) et (vii) ci-dessus sont désignés par le Chef du Gouvernement pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

La qualité de membre du conseil d'administration, en ce qui concerne les membres visés au f) ci-dessus est incompatible avec tout intérêt personnel en relation avec le domaine portuaire.

Aussi, selon l'article 3 du décret 2-06-214, outre les membres visés aux (ii), (iii), (iv), (v), (vi), et (vii) de l'article 35 de la loi n°15-02 susvisée, le conseil d'administration de l'ANP est complété des membres suivants :

- ▶ Le Ministre chargé des ports ;
- ▶ Le secrétaire général du département chargé des ports ;
- ▶ Deux représentants du département chargé des ports, dont le directeur des ports et du domaine public maritime ;
- ▶ Deux représentants du département chargé des finances, dont le directeur des douanes et des impôts indirects ;
- ▶ Deux représentants du département chargé du transport, dont le directeur de la marine marchande ;
- ▶ Un représentant du département chargé de l'intérieur ;
- ▶ Un représentant du département chargé de l'agriculture
- ▶ Un représentant du département chargé des pêches maritimes ;
- ▶ Un représentant du département chargé du commerce et de l'industrie
- ▶ Un représentant du département chargé de la santé ;
- ▶ Un représentant du département chargé de l'environnement ;
- ▶ Un représentant du département chargé de l'énergie.

Les départements ministériels membres du conseil d'administration de l'Agence sont représentés par leurs secrétaires généraux ou par des directeurs centraux.

Les membres visés aux b, c et d de l'article 35 de la loi n°15-02 précitée participent personnellement ou se font représenter par les vices présidents de leurs fédérations.

Le Président du conseil d'administration peut inviter à participer aux réunions de ce dernier, toute personne dont il juge la participation utile.

↳ Date de nomination des membres de l'organe de gouvernance

Les membres du Conseil d'administration de l'ANP sont désignés Es-qualité. De ce fait, la désignation d'un membre est subordonnée à l'accès aux fonctions lui permettant de siéger au CA au niveau de son administration ou organisme d'appartenance.

↳ Mode de convocation

L'article 37, de la loi n°15-02 susvisée, précise que « le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que les besoins de l'Agence l'exigent et au moins deux fois par an pour arrêter :

- ▶ Les états de synthèse de l'exercice clos.
- ▶ Le programme prévisionnel et le budget de l'exercice suivant.

↳ Conditions de délibérations

L'article 38, de la loi n°15-02 susvisée, indique que « le Conseil d'administration délibère valablement lorsque les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint, le conseil est convoqué une deuxième fois dans un délai de quinze jours et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ».

↳ Pouvoirs du conseil

L'article 36, de la loi n°15-02 susvisée, stipule que le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence. A cet effet, il règle par ses délibérations les questions générales intéressant l'Agence et notamment :

- ▶ Arrête la politique générale de l'Agence dans le cadre des orientations fixées par le Gouvernement ;
- ▶ Arrête le programme des opérations techniques et financières de l'Agence ;
- ▶ Arrête le budget ainsi que les modalités de financement des programmes d'activités de l'Agence et le régime des amortissements ;
- ▶ Arrête les comptes et décide de l'affectation des résultats ;
- ▶ Fixe les redevances, les droits et les tarifs portuaires ;
- ▶ Arrête l'organisation administrative centrale et extérieure de l'Agence ;
- ▶ Adopte les statuts du personnel et les fait approuver dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur relative au personnel des établissements publics ;
- ▶ Examine les plans d'aménagement des ports avant leur approbation ;
- ▶ Examine les règlements d'exploitation des ports avant leur approbation ;
- ▶ Approuve les conventions de concession de gestion d'exploitation ;
- ▶ Donne son accord pour les autorisations d'exploitation portuaire revêtant un caractère de service public ;
- ▶ Approuve les contrats d'hypothèques conclus par les concessionnaires pour garantir le financement, la réalisation, la modification ou l'extension des ouvrages, des constructions, des équipements fixés et des installations à caractère immobilier, prévus par la concession ;
- ▶ Délègue les pouvoirs spéciaux au directeur de l'Agence pour le règlement d'affaires déterminées.

b. Organes de direction

Les principaux dirigeants de l'ANP sont :

- ▶ Directrice Générale ;
- ▶ Directeur des Finances et Comptabilité ;
- ▶ Directeur du Pôle Stratégie et Régulation ;
- ▶ Directeur chargé de la Mission Coopération ;
- ▶ Directeur juridique ;
- ▶ Directeur des Infrastructures ;
- ▶ Directeur de l'Institut de Formation Portuaire ;
- ▶ Directeur de l'Organisation et Système d'Information ;
- ▶ Directeur des Ressources Humaines ;
- ▶ Directeur Régional du Port de Casablanca ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Nord et Directeur du Port de Mohammedia ;
- ▶ Directeur Régional Méditerranée Et Directeur Du Port De Nador ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Sud et Directeur du Port d'Agadir ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Centre et Directeur du Port de Jorf Lasfar ;
- ▶ Directeur du Port de Safi ;
- ▶ Directeur Régional Grand Sud et Directeur du Port de Laâyoune ;
- ▶ Directeur Régional du Détroit et Directeur du Port de Tanger ;
- ▶ Chef du Département du Port de Larache ;
- ▶ Chef du Département du Port d'Essaouira ;
- ▶ Directeur du Port de Tan-Tan ;
- ▶ Directeur du Port de Dakhla.

Conformément à l'article 39 « le directeur de l'Agence est nommé dans les formes prévues à l'article 30 de la Loi n°15-02. Il détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'Agence :

- ▶ Il exécute les décisions du conseil d'administration
- ▶ Il règle les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du conseil d'administration
- ▶ Il assiste, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration et y tient le rôle de rapporteur
- ▶ Il gère l'ensemble des services de l'Agence et coordonne leurs activités
- ▶ Il conclut les conventions de concession de gestion et d'exploitation portuaire
- ▶ Il délivre les autorisations d'exploitation portuaire et les autorisations d'occupation temporaire du domaine portuaire
- ▶ Il représente l'Agence vis-à-vis l'Etat, de toute administration public ou privée et de tout tiers
- ▶ Il représente l'Agence en justice et peut intenter toutes actions judiciaires ayant objet la défense des intérêts de l'agence, il doit toutefois en aviser le président du conseil d'administration
- ▶ Il peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs et de ses attributions au personnel de direction de l'Agence.

L'ANP dispose d'une procédure de nomination aux postes de responsabilité qui date du 02 octobre 2013 inspirée de la circulaire du chef de gouvernement N° 7/13 du 29 octobre 2013 relative à la nomination des postes de responsabilité des établissements publics. Aussi, l'ANP est régie à la Loi n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).

c. Comités spécialisés

Il existe deux comités spécialisés au niveau de l'Agence, à savoir :

- ▶ Le Comité 'Stratégie et des Investissements' présidé par Monsieur le Secrétaire Général du METLE ;
- ▶ Le Comité d'Audit présidé par le représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP/MEFRA).

Les comités d'audit et 'Stratégie et Investissements' se tiennent au moins 2 fois par an à l'occasion de :

- ▶ L'approbation du bilan de l'agence et de son budget d'investissement et fonctionnement.
- ▶ Pencher sur toutes les questions à soumettre au conseil.

↳ Comité 'Stratégie et Investissements'

Le Comité 'Stratégie et Investissements' de l'ANP se compose de :

- ▶ Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique (Président du Comité) ;
- ▶ Chef de la Division des Infrastructures (Ministère de l'Économie et des Finances) (Membre) ;
- ▶ Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Investissement et de l'Économie Numérique (Membre) ;
- ▶ Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (Membre) ;
- ▶ Ministère de l'Énergie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement / Département de l'Environnement (Membre) ;
- ▶ Directeur du Pôle Stratégie et Régulation de Agence Nationale des Ports (Secrétaire du Comité).

Les missions du comité 'Stratégie et Investissements' se déclinent comme suit :

- ▶ Préparer les sessions de conseil ;
- ▶ Examiner avant la présentation du conseil le bilan et le budget ;
- ▶ Préparer les résolutions ;
- ▶ Donner un avis sur les grandes orientations stratégiques de l'Agence.

↳ Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de l'ANP se compose de :

- ▶ Chef de la Division des Infrastructures (Ministère de l'Economie et des Finances/DEPP) (Président du comité) ;
- ▶ Contrôleur d'Etat de l'ANP (Membre) ;
- ▶ Ministère de l'Intérieur (Chef du Service de l'Animation Economique) (Membre) ;
- ▶ Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (Membre) ;
- ▶ Ministère de l'Equipement, du transport et de la Logistique, Chef de la Division de l'Evaluation et du Contrôle de Gestion (Membre) ;
- ▶ Directeur des Finances et de Comptabilité de l'Agence Nationale des Ports (Secrétaire du Comité).

Les missions du comité d'audit se déclinent comme suit :

- ▶ Apprécier les principales méthodes comptables ;
- ▶ Appréhender les risques financiers éventuels ;
- ▶ Donner son avis pour atténuer les risques financiers éventuels.

d. Rémunération attribuée aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration.

e. Taux de présence aux réunions

Le taux de présence aux sessions du CA dépasse 90%.

f. Evaluation de l'organe de gouvernance

Le CA de l'ANP s'autoévalue, notamment dans le cadre de sessions dédiées à la gouvernance. Un cadre contractuel est en cours d'élaboration pour la désignation d'un consultant externe qui sera chargé, entre autres, de mener une évaluation triennale de l'organe délibérant de l'Agence.

3. La stratégie RSE de l'ANP

Consciente de ses enjeux de RSE, et se plaçant dans le cadre de la Charte environnementale nationale et de l'inscription du Maroc dans une logique de Développement Durable, l'ANP a décidé de s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche de RSE structurée qui s'appuie sur :

- ▶ Le suivi permanent des aspects environnementaux et sociaux et une maîtrise des impacts des activités de l'ANP sur l'environnement et la société ;
- ▶ Une veille réglementaire structurée et un suivi régulier du niveau de conformité ;
- ▶ Le développement de programmes permettant de suivre, et au-delà, de piloter les performances de l'ANP relatives à ses enjeux de RSE ;
- ▶ La contribution à des actions de recherche appliquée en vue de développer des solutions concrètes.

À travers cette démarche, l'ANP s'est fixé 6 objectifs principaux :

- ▶ Viser la conformité réglementaire environnementale des activités & opérations au niveau des ports et rechercher en particulier l'excellence en termes de gestion des matières dangereuses ;

- ▶ Renforcer la protection de l'environnement, et améliorer en particulier la gestion des déchets, la maîtrise des rejets liquides, la limitation des impacts des activités de « vrac » et la qualité globale de l'environnement des ports en développant des espaces verts adaptés ;
- ▶ Mobiliser les partenaires portuaires et les associer étroitement à la mise en œuvre et au suivi de la démarche RSE de l'ANP ;
- ▶ Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés à la réalisation des travaux ;
- ▶ Apporter des réponses aux attentes exprimées par les parties intéressées et apporter un soutien aux plus vulnérables d'entre-elles ;
- ▶ Développer les ressources humaines qui sont l'essence même de la réussite de toute démarche.

II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP

1. PORTNET S.A.

↳ Présentation de PORTNET

Initié en 2008 par l'Agence Nationale des Ports, PORTNET (Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur) est le fruit de l'alliance stratégique des communautés portuaires et du commerce international. Il s'agit d'un outil propre au gouvernement marocain visant la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles en vue de l'amélioration du climat des affaires, des échanges commerciaux, de la compétitivité portuaire et logistique et de la généralisation sans oublier pour autant l'innovation dans les services e-gov.

Depuis sa création en 2012, la Société Anonyme PORTNET se charge du projet de mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce. Collaborant avec l'ensemble des acteurs de la communauté portuaire et du commerce extérieur, PORTNET S.A. entend agir sur les leviers d'amélioration de la compétitivité portuaire et des opérateurs économiques du Maroc.

Actuellement PORTNET a franchi la barre des 39 046 usagers, incluant plus de 37 363 importateurs et exportateurs, 1 292 transitaires, 18 banques et plus de 7 administrations.

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la société PORTNET S.A. :

Fiche signalétique

Dénomination sociale	PORTNET S.A.
Domaine d'activité	Gestion des données informatisées
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	12 juin 2012
Missions	PORTNET S.A. est en charge du projet de mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce, à savoir : (i) L'anticipation de l'information et de l'action ; (ii) La fluidification des procédures ; (iii) La mise en réseau des partenaires ; (iv) La conformité aux standards internationaux.
Capital social (31/12/2019)	11 326 800 MAD
Actionnariat (31/12/2019)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANP : 78,8% ; ▪ Marsa Maroc : 5,3% ; ▪ Autres : 15,8%.
Chiffre d'affaires (31/12/2019)	89 111 571,15 MAD
Résultat Net (31/12/2019)	23 231 961,98 MAD

↳ Stratégie RSE de PORTNET S.A.

De nombreux organismes gouvernementaux et associations ont vu le jour afin d'orienter les entreprises vers des méthodes de management avantageant le respect de l'environnement. Dans ce cadre, PORTNET S.A. « Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur » considère la dématérialisation et l'optimisation des procédures au centre de ses intérêts. Il s'agit d'un choix stratégique en alignement avec le choix stratégique du Maroc en vue de booster la compétitivité des entreprises en diminuant les délais et les charges relatives aux procédures du commerce extérieur.

La digitalisation (0 papier) est considérée comme une des solutions les plus avancées de la diminution de la consommation du papier et de l'émission du CO2 dû aux nombreux déplacements devant être effectués pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

Engagements environnementaux de PORTNET S.A.

Favoriser les échanges électroniques

Envoi d'e-mails plutôt que de fax ou de courriers. Utilisation de scanners pour digitaliser les informations papier et les faire circuler au format électronique.



Mettre en place des systèmes de workflow

Les systèmes de workflow permettent de supprimer l'impression de documents et leurs circulation au sein de différents services pour validation. De plus, les systèmes de workflow permettent de gagner du temps.



Adopter l'archivage électronique

En adoptant une solution d'archivage électronique, plus besoin d'imprimer les documents pour en conserver une copie ni d'emplacement spécifique pour stocker ces documents.



Dématérialiser les documents entrants et sortants

Dématérialisation Totale

Suppression des Impressions



2. Société de Gestion du Port de Tanger Ville – SGPTV

↳ Présentation de la SGPTV

SGPTV est une filiale ayant pour objet la réalisation, l'aménagement et le développement des infrastructures destinées aux activités de la croisière et de la plaisance dans la zone de Tanger.

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la SGPTV S.A. :

Dénomination sociale	Société de Gestion du Port de Tanger Ville - SGPTV
Domaine d'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation, le réaménagement des infrastructures nécessaires au port de Tanger Ville afin qu'il puisse répondre aux activités de croisière et de plaisance ainsi qu'à celles se rapportant à l'accueil des navires ; ▪ L'exploitation et la gestion des activités du port de Tanger Ville dans le cadre d'une gestion déléguée.
Forme juridique	Société Anonyme à conseil d'Administration
Date de constitution	Avril 2012
Missions	<p>(i) La réalisation et l'aménagement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, de la plaisance et de l'accueil des ferries, au port de Tanger-Ville ;</p> <p>(ii) La gestion et l'exploitation de ces infrastructures ainsi que l'exercice de la police portuaire, dans le cadre d'une convention de concession conclue avec l'ANP, pour une durée de 50 ans, à compter du 1er octobre 2012.</p>
Capital social (31/12/2019)	400 000 000 MAD
Actionnariat (31/12/2019)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANP : 51% ; ▪ SAPT* : 49% ;
Chiffre d'affaires (31/12/2019)	109 641 720,50 MAD
Résultat Net (31/12/2019)	-12 636 835,77 MAD
Actionnariat (31/12/2019)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANP : 51% ; ▪ SAPT* : 49% ;

(*) Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger

📌 La stratégie RSE de SGPTV

Le Port de Tanger Ville a engagé, à travers la mise en œuvre du projet de reconversion, une stratégie durable et coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes afin de concilier le développement économique et sociale et les contraintes environnementales dans le cadre d'une approche durable.

Dans ce cadre, les principales actions engagées par la Société de Gestion du Port de Tanger sont :

ACTIONS ENVIRONNEMENTALES REALISEES :

- ▶ Etude d'impact environnemental du projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger ville et obtention de l'accord de la CNIE en date du 18/05/2011 ;
- ▶ Engagement d'une démarche de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments marins au niveau des bassins et approches du port ;
- ▶ Récupération et réutilisation des matériaux de démolition des anciennes bâtisses du port ;
- ▶ Redéploiement du sable de dragage dans la construction des terre-pleins du port de pêche et de plaisance ;
- ▶ Installation d'ombrières avec couverture en panneaux photovoltaïques :
 - Surface couverte : 4 500m² en panneaux photovoltaïques ;
 - Puissance installée : 630KWc ;
 - Production annuelle d'énergie : 1 GWH ;
 - Masse CO2 évitée par an : 650T.

- ▶ Adoption du Plan d'Urgence Portuaire et acquisition des équipements de lutte contre la pollution marine accidentelle et l'incendie :
 - Acquisition d'un remorqueur de 55 tonnes avec bras d'épandage du dispersant et pompes FIFI de 1350m³/h ;
 - Acquisition de 600 ml de barrages flottants ainsi que les équipements de récupération et de stockage des eaux polluées ;
 - Acquisition d'une vedette de servitude pour le remorquage des barrages flottants).
- ▶ Installation d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales au niveau des voies de circulation et aires de préembarquement des véhicules passagers ;
- ▶ Réalisation d'actions de sensibilisation des citoyens au respect de l'environnement au niveau de la Marina ;
- ▶ Réalisation des opérations de nettoyage permanent des plans d'eau, voiries et terre-pleins, entretien des espaces verts... ;
- ▶ Mise en place en cours du système GTC qui permettra le pilotage, le suivi et la maîtrise des consommations en eau et électricité au niveau de la Marina, ainsi que la gestion des flux au niveau de la gare maritime ;
- ▶ Réalisation en cours d'un réservoir de stockage des eaux provenant de la source existante au niveau du Port Center pour l'arrosage des espaces verts du Port ;
- ▶ Aménagement, plantation et entretien des espaces verts : le système de végétation du port reconverti est composé d'espèces correspondantes aux caractéristiques bioclimatiques de la Région de Tanger ;
- ▶ Partenariat avec l'ONG internationale WWF (**World Wild life Fund** : Fonds mondial pour la nature), mondialement connue pour son engagement dans l'environnement et la protection de la biodiversité pour la programmation d'actions environnementales. Dans le cadre de l'initiative 'Zéro Plastique' :
 - Escale du Blue Panda, bateau ambassadeur du WWF à Tanja Marina Bay International avec organisation de manifestations destinées à sensibiliser la population (Grand public, touristes, acteurs économiques et décideurs politiques) contre les nombreux dangers qui menacent la Méditerranée (principalement la menace de la pollution plastique),
 - Mise en place d'un stand WWF à TMBI pour présenter les actions menées par l'ONG pour la protection de l'environnement,
 - Mise en place d'un labyrinthe contenant des déchets en plastique ramassés à cette occasion dans la baie de Tanger par des plongeurs,
- ▶ Sensibilisation des occupants des locaux commerciaux et des cafés - restaurants pour réduire l'utilisation du plastique dans leurs activités commerciales (programmation de rendez-vous de sensibilisation et d'engagement avec remise d'une checklist contenant 9 actions à entreprendre).

PERFORMANCES OPERATIONNELLES :

- ▶ Engagement de plusieurs systèmes d'information visant :
 - L'automatisation du traitement des flux passagers et véhicules ;
 - L'automatisation du traitement du processus accueil navires ;
 - L'amélioration des prestations rendues aux clients ;
 - La simplification des procédures opérationnelles ;

- L'optimisation de la consommation des ressources naturelles (réduction d'utilisation de papiers, ...)
- La protection des données personnelles des clients et partenaires ;
- Une gestion optimale du travail en cas de nécessité avec l'adoption du télétravail comme alternative écologique ;
- La maîtrise des éléments impactant les ressources financières de la SGPTV ;
- ▶ Automatisation de la conduite des équipements techniques des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, sécurité...) à travers une plateforme de gestion centralisée (GTC) visant la maîtrise technique des bâtiments et l'efficacité énergétique ;
- ▶ Programmation de mise en place d'un téléphérique reliant le port, la Médina et la ville (dans le cadre d'une action visant à doter la ville d'une mobilité verte).

ACTIONS SOCIALES :

- ▶ Supervision avec la Wilaya d'une étude relative à la mise à niveau et réhabilitation des blocs sanitaires de la Médina de Tanger (repérage et participation à la préparation des dossiers techniques) ;
- ▶ Restauration et mise en service d'un bloc sanitaire public à côté du port center à la Place Bab El Marsa pour les touristes et les habitants de la ville (avec création d'emploi pour sa gestion) ;
- ▶ Interaction avec les acteurs locaux sociaux pour participer au développement économique local et social (Fondation Tanger Médina, Association des bazars de la Médina, ...)
- ▶ Mise à disposition des espaces publics du port pour l'organisation de diverses manifestations culturelles et sportives : Marathons, festivals etc...,
- ▶ Programmation de manifestations et d'actions ponctuelles à caractère social pour les personnes défavorisées ;
- ▶ Sponsoring des événements sportifs, culturels et sociaux organisés dans le port ou dans la ville.

B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUES

I. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :

L'engagement de l'ANP dans une démarche volontariste de Responsabilité Sociale et Environnementale est de plus en plus ressenti au niveau de tous les volets.

1. Protection de l'environnement marin et portuaire

L'ANP est consciente des enjeux environnementaux et des impacts des activités de la communauté portuaire sur l'environnement ; ces enjeux concernent principalement la protection de la diversité, la gestion des déchets polluants ou encore l'impact des activités sur l'eau, la faune et la flore sous-marine, et afin de maîtriser ces enjeux, l'Agence a mis en place plusieurs actions et projets, dont :

- ↳ Les Etudes de la qualité des eaux et sédiments des bassins portuaires ;
- ↳ Lancement d'une étude de définition des mesures à entreprendre pour assurer la salubrité dans les ports de Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et Agadir ;
- ↳ La gestion des déchets et salubrité des espaces portuaires ;

- ↘ La certification ISO 14001 des ports de commerce, notamment les ports de Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Nador et Al Hoceima ;
- ↘ La lutte contre la pollution accidentelle à travers la mise en place de Plans d'Urgence Portuaires (PUP) qui s'intègrent dans le Plan d'Urgence National de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (PUN), la conduite d'exercices de simulation d'un déversement accidentel aux niveaux des bassins portuaires et l'Acquisition d'équipements spécifiques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.
- ↘ Etude d'impact environnemental des projets d'infrastructures réalisées par l'ANP.

2. Energies renouvelables et efficacité énergétique :

L'épuisement des ressources fossiles, à plus ou moins long terme, et la flambée des cours du brut, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre rendent urgentes la maîtrise des consommations et la diversification des sources d'énergie. L'une des sources d'énergie inépuisable est l'énergie solaire.

Dans cette perspective, l'ANP compte faire de l'efficacité énergétique l'une de ces préoccupations majeures pour participer aux efforts déployés par le Royaume dans la diversification des sources d'énergie et ainsi opter pour des énergies renouvelables, plus propres et en harmonie avec les conditions naturelles des sites portuaires, notamment à travers :

- ↘ La mise en place d'éclairage photovoltaïque dans certains ports de l'ANP ;
- ↘ Le Lancement d'une étude de réévaluation du bilan énergétique des ports relevant de l'ANP ;
- ↘ L'Etude pour la transition énergétique dans le port de Casablanca.

3. Partenariat avec les organismes externes

- ↘ La Signature d'une convention entre l'ANP et MASEN ;
- ↘ Le Partenariat dans le cadre du développement durable avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, portant sur plusieurs programmes et actions environnementales initiés et pilotés par la Fondation (Programme 'Plages propres', Programme 'Compensation Carbone', ...).

4. Digitalisation :

S'agissant du rôle important que joue la digitalisation dans la préservation de l'environnement, l'ANP fédère l'écosystème portuaire et développe des solutions de facilitation logistique et portuaire destinées à la dématérialisation complète des processus portuaires et du commerce extérieur.

Ces actions contribuent à la mise en œuvre de la politique RSE portée par l'Agence ainsi qu'aux orientations stratégiques figurant dans la feuille de route issue du plan de transformation digitale des ports « SMARTPORT » de l'Agence Nationale des ports, à savoir :

- ▶ Le suivi permanent des aspects environnementaux et sociaux et une maîtrise des impacts des activités des ports sur leur environnement ;
- ▶ Le développement de programmes permettant de suivre et de piloter la performance de l'ANP relative aux enjeux RSE ;

- ▶ La contribution à des actions de recherche appliquée en vue de développer des solutions concrètes en faveur de l'environnement ;
- ▶ Augmenter l'automatisation des processus métier au travers d'un SI plus agile et flexible ;
Disposer d'un SI ouvert vers la communauté portuaire ;
- ▶ Simplifier et dématérialiser les processus portuaires – Ports Zéro papier ;
- ▶ Fédérer la communauté portuaire autour du guichet unique ;
- ▶ Intégrer la gestion de l'hinterland et la logistique ;
- ▶ Favoriser les échanges dématérialisés avec les ports étrangers.

5. Actions envers la communauté portuaire

- ↳ L'aménagement d'un espace pour les gargotiers à l'entrée nord du port de Jorf Lasfar à travers la mise en place de partenariat avec différentes parties prenantes de l'écosystème ;
- ↳ Développement des espaces verts aux niveaux des ports ;
- ↳ Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement au port de Jorf Lasfar (2019) ;
- ↳ Développement des challenges environnementaux du port de Jorf Lasfar dans le cadre de la démarche SMART PORT INNOVATION organisée par l'ANP ;
- ↳ Organisation des journées de sensibilisation à la protection de l'environnement.

6. Equipements de l'Agence en matière de sécurité, sûreté et protection de l'environnement



EQUIPMENTS	PORTS	Nombre
Système de gestion de trafic maritime (VTS)	Nador, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Agadir, Laayoune	6
Scanner pour contrôle de conteneurs et ensembles rouliers	Nador, Al Hoceima, Casablanca, Agadir	7
Appareil de sûreté à rayon X pour le contrôle de bagages à mains.	Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Agadir	15
Camions tri-extincteurs armés pour la lutte contre l'incendie	Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Safi, Agadir, Tan-Tan, Laayoune, Dakhla	10
Ambulances Catégorie B	Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Safi, Agadir, Tan-Tan, Laayoune, Dakhla	10
Barrages flottants portuaires pour la lutte contre la pollution	M'diq, Mohammedia, Jorf-Lasfar, Agadir, Tan-Tan, Laayoune, Dakhla	5800 m
Chaluts anti-pollution	Nador, Mohammedia, Casablanca, Jorf-Lasfar, Safi, Agadir, Laayoune	31

II. INFORMATIONS SOCIALES :

1. Politique de ressources humaines

La politique de l'Agence Nationale des Ports en termes de gestion des ressources humaines vise à la réalisation des objectifs clés suivants :

- ↳ Assurer une gestion des ressources humaines axée sur les résultats et alignée avec la stratégie de l'Agence ;
- ↳ Attirer, recruter et conserver un personnel qualifié et motivé ;
- ↳ Maintenir et développer les compétences à un niveau de performance élevé ;
- ↳ Garantir une rémunération créant un sentiment d'équité et de reconnaissance ;
- ↳ Offrir un climat social serein favorisant l'épanouissement et l'innovation.

2. Gestion des ressources humaines

↳ Recrutement :

Le recrutement représente un axe important de la stratégie Ressources Humaines. La procédure de recrutement se base sur l'implication des entités demandeuses à toutes les étapes de recrutement dès la définition du besoin jusqu'à la validation finale en passant par la présélection, les entretiens puis l'évaluation. Et elle s'articule autour de 2 axes : le recrutement interne et celui externe.

↳ Gestion des carrières

La politique de gestion des carrières de l'ANP s'articule autour de 3 axes :

- ▶ Permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel et de se projeter ;
- ▶ Professionnaliser la mobilité ;
- ▶ Assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques.

↳ Formation

Le plan de formation est défini à partir des besoins de l'ANP en termes de compétences et des attentes exprimées par le collaborateur. Il s'agit d'un investissement qui a pour objectif de :

- ▶ Garantir l'adéquation des profils des collaborateurs aux postes dont ils sont titulaires ;
- ▶ Garantir un accès à la formation pour tous les collaborateurs ;
- ▶ Accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs.

En plus de l'adaptation au poste, l'ANP inscrit ses actions de formation dans une perspective essentiellement de développement des compétences et de contribution à l'atteinte des objectifs de l'Agence.

↳ Culture de la performance

L'évaluation des performances porte sur les axes suivants :

- ▶ Encourager la culture de mérite et de performance ;
- ▶ Vulgariser la fixation et le suivi des objectifs ;
- ▶ Accompagner les managers pour pérenniser le système.

↳ Rémunération

Le système de rémunération de l'ANP qui vise à créer un sentiment de reconnaissance et d'équité pour les collaborateurs actuels et futurs, selon des critères transparents a pour buts:

- ▶ La compétitivité, la transparence et l'équité des salaires ;
- ▶ La motivation du personnel autour de la réalisation des objectifs de l'entreprise en intégrant un volet variable en lien avec la réalisation des dits objectifs.

↳ Avantages sociaux et œuvres sociales

Le personnel de l'ANP bénéficie de nombreux avantages sociaux, à savoir :

- ▶ L'octroi des prêts à travers des crédits accordés aux collaborateurs, à des conditions avantageuses ;
- ▶ L'organisation de voyages (dont excursions et voyage aux lieux saints) ;
- ▶ La subvention des inscriptions aux clubs de sport ;
- ▶ La distribution de cadeaux pour les enfants des salariés afin de les encourager et les récompenser dans le cadre de leurs études
- ▶ L'affectation des centres de vacances.

La jouissance d'une couverture médicale assurant aussi bien les soins ambulatoires que les prestations tiers-payant en plus d'assurance vie.

↳ Règlement du personnel

Le règlement du personnel en vigueur a pour objectifs de fixer les conditions relatives :

- ▶ Au recrutement, à la rémunération, à l'avancement et promotion interne, à l'appréciation et à la formation continue ;
- ▶ A la cessation des relations de travail et au régime des absences ;
- ▶ A l'organisation du travail ;
- ▶ Aux mesures disciplinaires ;
- ▶ Aux instances de représentation des salariés ;
- ▶ A la santé et à la sécurité, à la couverture médicale, à la retraite, à l'assurance, aux allocations et aux prêts.

↳ Système de prévoyance sociale

Le système de prévoyances sociales de l'ANP est axé sur deux volets :

- ▶ Le volet santé constituée d'une couverture de base (AMO) assuré par la CNOPS et une complémentaire santé gérée par une Mutuelle appelée MODEP. Cette couverture assure aux intéressés une protection contre les risques de maladie, décès et de prise en charge des maternités. Ainsi, les prestations offertes par la MODEP se composent de 4 types de prestations distinctes et complémentaires :
 - ✓ Prestations de couverture complémentaire des frais de santé ;
 - ✓ Prestations d'allocations en cas de décès ;
 - ✓ Prestations de soins médicaux dispensés par les centres médico-sociaux ;
 - ✓ Prestations d'assistance médicale, juridique et en cas décès.
- ▶ Le volet retraite est constituée d'une couverture des risques de vieillesse, invalidité et décès assuré par le RCAR qui est constitué d'un régime général et d'un régime complémentaire.

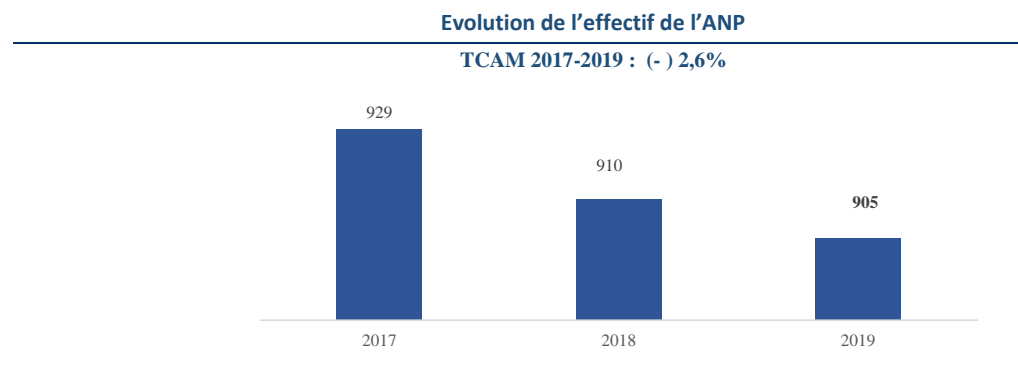
↳ Dialogue social

L'ANP fait du dialogue social et de la concertation un moyen incontournable pour des solutions consensuelles avec ses partenaires sociaux, tenant compte tant des aspirations légitimes du personnel que des impératifs d'efficacité économique de l'Agence.

3. Structure de l'effectif

↳ Evolution de l'effectif :

L'évolution de l'effectif de l'ANP sur les 3 dernières années, se présente comme suit :

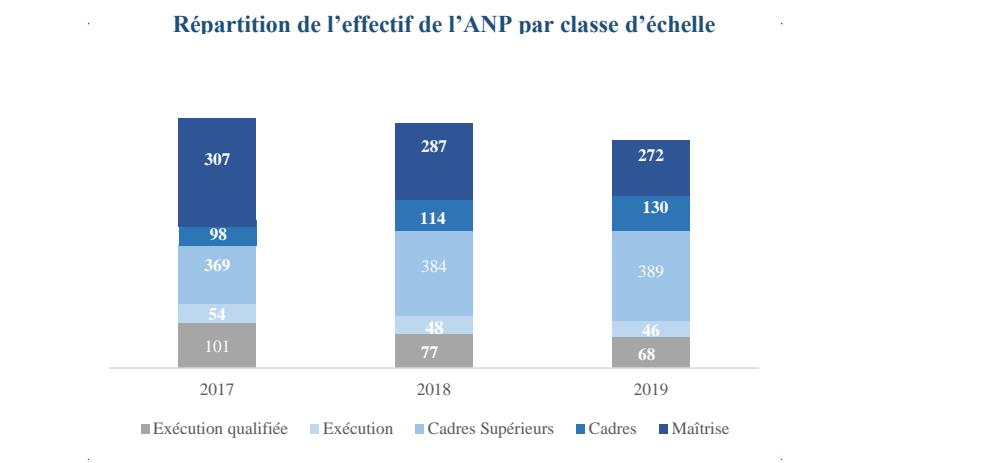


En 2019, l'effectif global de l'ANP s'élève à 905 collaborateurs, soit une baisse de 0,5% par rapport à 2018.

L'année précédente, l'effectif global de de l'ANP s'élevait à 910 collaborateurs, soit une baisse de 19 salariés par rapport à 2017.

↳ Répartition de l'effectif par classe d'échelle

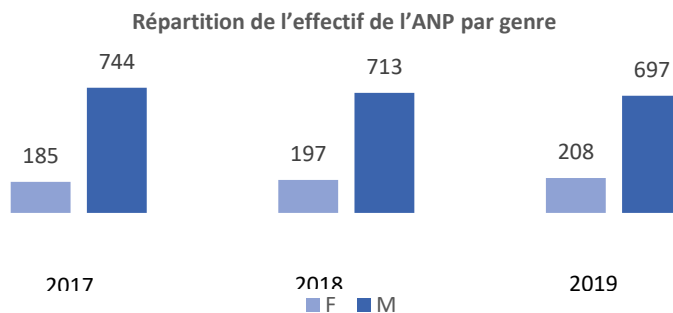
La répartition de l'effectif de l'ANP par classe d'échelle sur la période 2017-2019 se présente comme suit :



Il ressort que l'effectif est essentiellement composé des cadres supérieurs et des salariés de maîtrise qui représentent près de 73% des salariés de la société en 2019. Les cadres, les salariés d'exécution et les salariés d'exécution qualifiés comptent respectivement pour 14%, 5% et 8% de l'effectif total en 2019.

↳ Répartition de l'effectif par genre

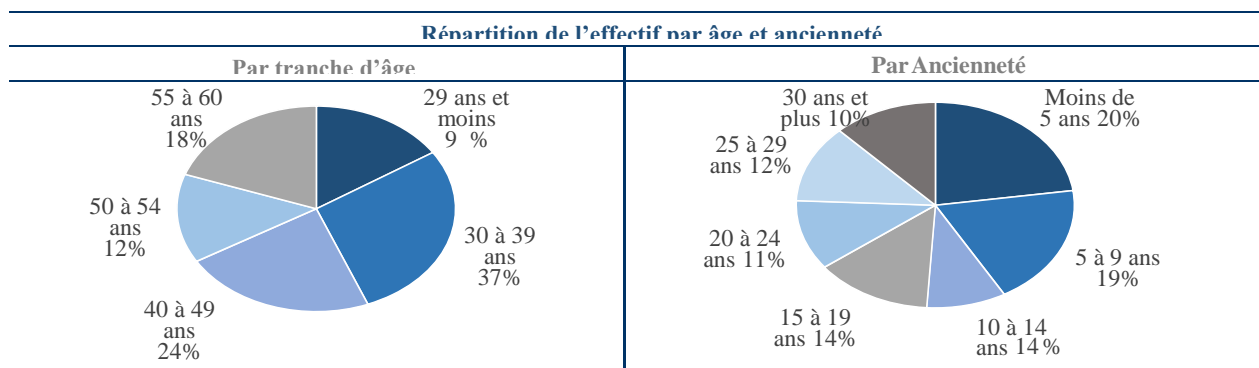
La répartition de l'effectif de l'ANP par genre sur la période 2017-2019 se présente comme suit :



L'effectif de l'Agence est majoritairement masculin. En effet, les hommes représentent environ 77% de l'effectif total en 2019.

↳ Répartition de l'effectif par tranche d'âge et ancienneté

La répartition de l'effectif de l'ANP au 31 Décembre 2019, par tranche d'âge et par ancienneté se présente comme :



A fin 2019, près de 46% des salariés ont entre moins de 29 ans et 39 ans et 36% ont entre 40 et 54 ans. Cette répartition montre que l'effectif est composé d'un personnel relativement jeune mais également d'une part significative de collaborateurs expérimentés.

La répartition de l'effectif par ancienneté démontre qu'une part importante des salariés bénéficie d'une ancienneté supérieure à 10 ans (soit 61% de l'effectif global).

L'ANP parvient, donc, à fidéliser ses employés et à s'assurer un faible turnover.

↳ Evolution du taux de rotation

Le taux de rotation moyen des effectifs au cours de la période 2017–2019 se présente comme suit :

	2017	2018	2019
Effectif au 1 ^{er} janvier de l'exercice	951	929	910
Nombre de départs	42	64	55
Nombre de recrutements (effectif réel)	20	45	50
Taux de rotation des effectifs*	3.2%	5.8%	5.7%

(*) Formule du taux de rotation des effectifs : $Taux\ de\ rotation = \frac{(\text{Nombre départs} + \text{Nombre de recrutements})/2}{\text{Effectif au 1}^{\text{er}}\ \text{janvier de l'exercice}}$

En moyenne, sur la période 2017-2019, le taux de rotation des effectifs de l'ANP s'établit à 4.9%.

L'Agence a enregistré 55 départs en 2019, soit une baisse de 9 personnes par rapport à 2018. Ces départs sont principalement dus aux salariés qui ont atteint l'âge limite de mise à la retraite.

ANNEXES

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS
ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX
DE L'ANP

ACTIF	EXERCICE AU 31/12/2019			EXERCICE PRECEDENT
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET au 31/12/2019	NET au 31/12/2018
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)				
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 028 633 559,71	28 731 321,76	4 999 902 237,95	8 382 139,96
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles	5 028 633 559,71	28 731 321,76	4 999 902 237,95	8 382 139,96
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	9 605 957 145,52	1 783 307 653,33	7 822 649 492,19	6 658 466 650,76
* Terrains	12 765 333,01		12 765 333,01	12 765 333,01
* Constructions	4 936 122 556,89	1 248 693 405,85	3 687 429 151,04	2 280 232 698,52
* Installations techniques, matériel et outillage	614 594 942,05	395 817 337,20	218 777 604,85	225 641 793,63
* Matériel de transport	23 008 179,84	9 928 693,46	13 079 486,38	6 238 477,90
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	120 448 408,00	77 647 482,60	42 800 925,40	36 216 157,11
* Autres immobilisations corporelles	24 851 533,47	13 980 051,81	10 871 481,66	10 141 242,63
* Immobilisations corporelles en cours	3 874 166 192,26	37 240 682,41	3 836 925 509,85	4 087 230 947,96
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	823 212 536,60	49 142 882,03	774 069 654,57	775 146 194,63
* Prêts immobilisés	15 151 429,69	2 365 482,03	12 785 947,66	14 058 698,41
* Autres créances financières	4 076 806,91		4 076 806,91	3 880 596,22
* Titres de participation	803 984 300,00	46 777 400,00	757 206 900,00	757 206 900,00
* Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	15 457 803 241,83	1 861 181 857,12	13 596 621 384,71	7 441 994 985,35
STOCKS (F)	10 095 094,15	1 647 902,96	8 447 191,19	9 969 678,61
* Marchandises				
* Matières et fournit consommables	10 095 094,15	1 647 902,96	8 447 191,19	9 969 678,61
* Produits en cours				
* Produits interm et prod résid				
* Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	4 418 641 383,88	384 745 760,26	4 033 895 623,62	1 436 076 413,97
* Fournis débiteurs, avances et acomptes	182 015,66		182 015,66	182 015,66
* Clients et comptes rattachés	930 538 467,87	375 429 343,06	555 109 124,81	551 439 720,46
* Personnel	182 575,27		182 575,27	215 476,14
* Etat	953 548 597,78		953 548 597,78	759 907 989,64
* Comptes d'associés	102 000 000,00		102 000 000,00	102 000 000,00
* Autres débiteurs	20 983 324,71	9 316 417,20	11 666 907,51	10 963 988,24
* Comptes de régularis actif	2 411 206 402,59		2 411 206 402,59	11 367 223,83
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	57 423 770,08		57 423 770,08	37 057 034,16
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	4 486 160 248,11	386 393 663,22	4 099 766 584,89	1 483 103 126,74
TRESORERIE - ACTIF	1 385 478 205,55		1 385 478 205,55	1 320 617 854,14
* Chèques et valeurs à encaisser	505 931,64		505 931,64	1 073 395,32
* Banques, TG et CP	1 384 855 237,70		1 384 855 237,70	1 319 438 701,73
* Caisse, régies d'avances et accreditifs	117 036,21		117 036,21	105 757,09
TOTAL III	1 385 478 205,55		1 385 478 205,55	1 320 617 854,14
TOTAL GENERAL I + II + III	21 329 441 695,49	2 247 575 520,34	19 081 866 175,15	10 245 715 966,23

* (HT) : Hors trésorerie

PASSIF		EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018
F I N A N C E M E N T P E R M A N E N T	CAPITAUX PROPRES	9 286 665 316,66	4 209 908 739,85
	* Capital social ou personnel (1)	9 062 846 045,75	4 062 846 045,75
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé ...		
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	* Ecart de réévaluation		
	* Réserve légale		
	* Autres réserves (2)		
	* Report à nouveau	147 062 694,10	
	* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	76 756 576,81	147 062 694,10
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	9 286 665 316,66	4 209 908 739,85
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	320 000 000,00	320 000 000,00
	* Subventions d'investissement	320 000 000,00	320 000 000,00
	* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	5 527 624 696,99	2 397 482 954,57	
* Emprunts obligataires	3 800 000 000,00	450 000 000,00	
* Autres dettes de financement	1 727 624 696,99	1 947 482 954,57	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	316 576 066,79	243 084 368,63	
* Provisions pour risques	315 968 721,14	242 478 021,56	
* Provisions pour charges	607 345,65	606 347,07	
ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)	11 756 400,00	4 765 950,00	
* Augmentation des créances immobilisées			
* Diminution des dettes de financement	11 756 400,00	4 765 950,00	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	15 462 622 480,44	7 175 242 013,05	
P A S S I F C I R C U L A N T (3) HT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	2 092 764 291,46	1 619 017 584,71
	* Fournisseurs et comptes rattachés	433 946 748,01	437 198 627,20
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	159 504 865,20	157 523 672,99
	* Personnel	46 550 530,53	69 329 046,37
	* Organismes sociaux	14 566 319,95	14 780 188,60
	* Etat	498 957 240,93	406 470 119,72
	* Comptes d'associés		
	* Autres créanciers	908 691 420,40	527 693 834,47
	* Comptes de régularisation passif	30 547 166,44	6 022 095,36
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	747 283,66	747 283,66
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)			
TOTAL II (F + G + H)	2 093 511 575,12	1 619 764 868,37	
T R E S O R E R I E	TRESORERIE - PASSIF	1 525 732 119,59	1 450 709 084,81
	* Crédits d'escompte		
	* Crédit de trésorerie		
	* Banques (soldes créditeurs)	1 525 732 119,59	1 450 709 084,81
TOTAL III	1 525 732 119,59	1 450 709 084,81	
TOTAL GENERAL I + II + III	19 081 866 175,15	10 245 715 966,23	

(1) Capital personnel débiteur (2) Bénéficiaire (+) Déficitaires (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

En DHS

	COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
		PROPRES AU SEMESTRE	CONCERNANT LES	au 31/12/2019	PRECEDENT
		a	EXERCICES PRECEDENTS	c = a + b	au 31/12/2018
		b	d		
E X P L O I T A T I O N	I. PRODUITS D'EXPLOITATION	1 925 404 573,29	11 300 610,72	1 936 705 184,01	1 905 655 371,24
	* Ventes de marchandises (en l'état)				
	* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	1 841 377 976,46	11 300 610,72	1 852 678 587,18	1 780 500 855,55
	* Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)				
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	* Subventions d'exploitation				
	* Autres produits d'exploitation				
	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	84 026 596,83		84 026 596,83	125 154 515,69
	TOTAL I	1 925 404 573,29	11 300 610,72	1 936 705 184,01	1 905 655 371,24
	II. CHARGES D'EXPLOITATION	1 744 576 314,04	3 338 860,56	1 747 915 174,60	1 678 320 900,87
* Achats revendus (2) de marchandises					
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	241 658 624,06	360 000,00	242 018 624,06	249 632 883,30	
* Autres charges externes	440 250 019,43	2 978 860,24	443 228 879,67	455 663 710,39	
* Impôts et taxes	267 967 945,11		267 967 945,11	317 645 264,42	
* Charges de personnel	293 119 753,49		293 119 753,49	300 551 239,61	
* Autres charges d'exploitation					
* Dotations d'exploitation	501 579 971,95	0,32	501 579 972,27	354 827 803,15	
TOTAL II	1 744 576 314,04	3 338 860,56	1 747 915 174,60	1 678 320 900,87	
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	180 828 259,25	7 961 750,16	188 790 009,41	227 334 470,37	
F I N A N C I E R	IV. PRODUITS FINANCIERS	31 020 561,92		31 020 561,92	32 633 622,32
	* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	3 086 646,00		3 086 646,00	6 710 100,00
	* Gains de change	1 563 300,00		1 563 300,00	557 275,00
	* Intérêts et autres produits financiers	19 750 968,57		19 750 968,57	17 236 747,32
	* Reprises financières : transferts de charges	6 619 647,35		6 619 647,35	8 129 500,00
	TOTAL IV	31 020 561,92		31 020 561,92	32 633 622,32
	V. CHARGES FINANCIERES	111 791 899,93		111 791 899,93	91 829 996,38
	* Charges d'intérêts	109 425 708,06		109 425 708,06	91 277 780,99
	* Pertes de change	709,84		709,84	552 215,39
	* Autres charges financières				
* Dotations financières	2 365 482,03		2 365 482,03		
TOTAL V	111 791 899,93		111 791 899,93	91 829 996,38	
VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-80 771 338,01		-80 771 338,01	-59 196 374,06	
VII. RESULTAT COURANT (III + VI)	100 056 921,24	7 961 750,16	108 018 671,40	168 138 096,31	
1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) diminution (-) 2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.					
N O N C O U R A N T	VII. RESULTAT COURANT (reports)	100 056 921,24	7 961 750,16	108 018 671,40	168 138 096,31
	VIII. PRODUITS NON COURANTS	115 479 891,14	2 810,00	115 482 701,14	131 308 035,28
	* Produits des cessions d'immobilisations	60 269 544,13		60 269 544,13	62 008 870,10
	* Subventions d'équilibre				
	* Reprises sur subventions d'investissement				
	* Autres produits non courants	55 116 409,09	2 810,00	55 119 219,09	69 200 940,18
	* Reprises non courantes : transferts de charges	93 937,92		93 937,92	98 225,00
	TOTAL VIII	115 479 891,14	2 810,00	115 482 701,14	131 308 035,28
	IX. CHARGES NON COURANTES	90 053 347,79	9 964,43	90 063 312,22	85 147 305,21
	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	59 654 042,55		59 654 042,55	60 595 040,58
	* Subventions accordées				
	* Autres charges non courantes	30 399 305,24	9 964,43	30 409 269,67	24 552 264,63
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
	TOTAL IX	90 053 347,79	9 964,43	90 063 312,22	85 147 305,21
	X. RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	25 426 543,35	-7 154,43	25 419 388,92	46 160 730,07
	XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	125 483 464,59	7 954 595,73	133 438 060,32	214 298 826,38
XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)	56 681 483,51		56 681 483,51	67 236 132,28	
XIII. RESULTAT NET (XI - XII)	68 801 981,08	7 954 595,73	76 756 576,81	147 062 694,10	
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	2 071 905 026,35	11 303 420,72	2 083 208 447,07	2 069 597 028,84	
XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	2 003 103 045,27	3 348 824,99	2 006 451 870,26	1 922 534 334,74	
XVI RESULTAT NET (total des produits - total des charges)	68 801 981,08	7 954 595,73	76 756 576,81	147 062 694,10	

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

			EXERCICE 2019	EXERCICE PRECEDENT 2018
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	1 852 678 587,18	1 780 500 855,55
	3	* Ventes de biens et services produits	1 852 678 587,18	1 780 500 855,55
	4	* Variation stocks de produits	0,00	0,00
	5	* Immobilisations produits par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	685 247 503,73	705 296 593,69
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	242 018 624,06	249 632 883,30
	7	* Autres charges externes	443 228 879,67	455 663 710,39
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	1 167 431 083,45	1 075 204 261,86
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- Impôts & taxes	267 967 945,11	317 645 264,42
	10	- Charges de personnel	293 119 753,49	300 551 239,61
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	606 343 384,85	457 007 757,83
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	84 026 596,83	125 154 515,69
	14	- Dotations d'exploitation	501 579 972,27	354 827 803,15
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	188 790 009,41	227 334 470,37
VII	+ -	RESULTAT FINANCIER	-80 771 338,01	-59 196 374,06
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ OU -)	108 018 671,40	168 138 096,31
IX	+ -	RESULTAT NON COURANT	25 419 388,92	46 160 730,07
	15	- Impôts sur les résultats (y compris Mise à Niveau)	56 681 483,51	67 236 132,28
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	76 756 576,81	147 062 694,10

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	76 756 576,81	147 062 694,10
		* Bénéfice +	76 756 576,81	147 062 694,10
		* Pertes -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	452 089 420,31	311 799 290,51
	3	+ Dotations financières (1)	2 365 482,03	0,00
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	51 136 812,14	86 189 550,58
	6	- Reprises financières (2)	2 459 647,35	8 129 500,00
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	93 937,92	98 225,00
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	60 269 544,13	62 008 870,10
	9	+ Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	59 654 042,55	60 595 040,58
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	476 905 580,16	363 030 879,51
	10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
II		AUTOFINANCEMENT	476 905 580,16	363 030 879,51

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'E.B.E.

M A S S E S	EXERCICE	EXERCICE	VARIATIONS (a - b)	
	2019	2018	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
Financement Permanent	15 462 622 480,44	7 175 242 013,05	0,00	8 287 380 467,39
Moins actif immobilisé	13 596 621 384,71	7 441 994 985,35	6 154 626 399,36	0,00
= FONDS DE ROULEMENT (A)	1 866 001 095,73	-266 752 972,30	0,00	2 132 754 068,03
FONCTIONNEL (1-2)				
Actif Circulant	4 099 766 584,89	1 483 103 126,74	2 616 663 458,15	0,00
Moins passif circulant	2 093 511 575,12	1 619 764 868,37	0,00	473 746 706,75
= BESOIN DE FINANCEMENT (B)	2 006 255 009,77	-136 661 741,63	2 142 916 751,40	0,00
GLOBAL (4-5)				
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF)	-140 253 914,04	-130 091 230,67	0,00	10 162 683,37
= A - B				

M A S S E S	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		8 944 662 040,36		559 545 490,65
* AUTOFINANCEMENT (A)		476 905 580,16		363 030 879,51
- Capacité d'autofinancement		476 905 580,16		363 030 879,51
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		67 756 460,20		69 444 611,14
- Cessions d'immobilisation incorporelles		513,69		
- Cessions d'immobilisation corporelles		60 269 030,44		62 008 870,10
- Cessions d'immobilisation financières				
- Récupérations sur créances immobilisées		7 486 916,07		7 435 741,04
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		5 000 000 000,00		127 070 000,00
- Augmentations de capital, apports		5 000 000 000,00		
- Subventions d'investissement				127 070 000,00
AUTRES RESSOURCES AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		3 400 000 000,00		
(nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I : RESSOURCES STABLES		8 944 662 040,36		559 545 490,65
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	6 811 907 972,33		1 506 151 512,80	
ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	6 549 040 164,75		1 243 283 705,22	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5 002 818 724,75		4 547 262,85	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	1 539 905 229,31		1 232 178 317,76	
* Acquisitions d'immobilisations financières	196 210,69		174 272,97	
* Augmentation des créances immobilisées	6 120 000,00		6 383 851,64	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	262 867 807,58		262 867 811,07	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)	6 811 907 972,33		1 506 151 512,80	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	2 142 916 751,40	0,00		337 654 175,21
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	0,00	10 162 683,37		608 951 846,94
TOTAL GENERAL	8 954 824 723,73	8 954 824 723,73	1 506 151 512,80	1 506 151 512,80

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amor- tissement fin exercice
	1	2	3	4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	-	-	-	-
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 919 631,70	11 835 126,76	23 436,70	28 731 321,76
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	16 919 631,70	11 835 126,76	23 436,70	28 731 321,76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 441 708 062,43	311 744 657,29	7 385 748,80	1 746 066 970,92
* Terrains	-	-	-	-
* Constructions	993 822 316,60	255 004 785,91	133 696,66	1 248 693 405,85
* Installations techniques; matériel et outillage	353 987 381,25	42 553 456,83	723 500,88	395 817 337,20
* Matériel de transport	9 318 730,94	2 780 508,52	2 170 546,00	9 928 693,46
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	71 684 053,73	8 970 333,86	3 006 904,99	77 647 482,60
* Autres immobilisations corporelles	12 895 579,91	2 435 572,17	1 351 100,27	13 980 051,81
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total	1 458 627 694,13	323 579 784,05	7 409 185,50	1 774 798 292,68

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

En DHS

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	-	-	-	-	-	-	-	-
* Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-	-	-	-
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 301 771,66	5 002 818 724,75	-	2 580 085,00	23 436,70	-	2 043 585,00	5 028 633 559,71
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	25 301 771,66	5 002 818 724,75	-	2 580 085,00	23 436,70	-	2 043 585,00	5 028 633 559,71
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 133 628 207,56	1 539 905 229,31	-	1 677 400 188,23	67 039 791,35	-	1 677 936 688,23	9 605 957 145,52
* Terrains	12 765 333,01	-	-	-	-	-	-	12 765 333,01
* Constructions	3 274 055 015,12	22 149 461,70	-	1 640 051 776,73	133 696,66	-	-	4 936 122 556,89
* Installat. techniques, matériel et outillage	579 629 174,88	7 750 261,53	-	27 939 006,52	723 500,88	-	-	614 594 942,05
* Matériel de transport	15 557 208,84	9 621 517,00	-	-	2 170 546,00	-	-	23 008 179,84
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	56 058 929,52	3 519 869,18	-	7 545 481,98	1 181 104,47	-	-	65 943 176,21
* Matériel Informatique	23 036 822,54	2 873 378,20	-	292 433,00	1 351 100,27	-	-	24 851 533,47
* Autres immobilisations corporelles	4 120 684 442,33	1 491 069 272,28	-	-	59 650 834,12	-	1 677 936 688,23	3 874 166 192,26
* Immobilisations corporelles en cours	51 841 281,32	2 921 469,42	-	1 571 490,00	1 829 008,95	-	-	54 505 231,79
TOTAL	8 158 929 979,22	6 542 723 954,06	-	1 679 980 273,23	67 063 228,05	-	1 679 980 273,23	14 634 590 705,23

TABLEAU DES PROVISIONS

En DHS

NATURE	Montant début exercice 2019	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice 2019
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	82 690 541,72	3 787 188,04	2 365 482,03	-	-	2 459 647,35	-	86 383 564,44
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	243 084 368,63	124 722 448,22	-	-	51 136 812,14	-	93 937,92	316 576 066,79
SOUS TOTAL (A)	325 774 910,35	128 509 636,26	2 365 482,03	-	51 136 812,14	2 459 647,35	93 937,92	402 959 631,23
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	369 792 895,95	49 490 551,96	-	-	32 889 784,69	-	-	386 393 663,22
5. Autres Provisions pour risques et charge	747 283,66	-	-	-	-	-	-	747 283,66
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	370 540 179,61	49 490 551,96	-	-	32 889 784,69	-	-	387 140 946,88
TOTAL (A+B)	696 315 089,96	178 000 188,22	2 365 482,03	-	84 026 596,83	2 459 647,35	93 937,92	790 100 578,11

TABLEAU DES CREANCES

En DHS

CREANCES	TOTAL 2019	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	19 228 236,60	12 903 808,01	6 324 428,59					
* Prêts Immobilisés	15 151 429,69	8 827 001,10	6 324 428,59					
* Autres créances financières	4 076 806,91	4 076 806,91						
DE L'ACTIF CIRCULANT	4 418 641 383,88	0,00	4 418 641 383,88					
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	182 015,66		182 015,66					
* Clients et comptes rattachés	930 538 467,87		930 538 467,87					
* Personnel	182 575,27		182 575,27					
* Etat	953 548 597,78		953 548 597,78					
* Comptes d'associés	102 000 000,00		102 000 000,00					
* Autres débiteurs	20 983 324,71		20 983 324,71					
* Comptes de régularisation actif	2 411 206 402,59		2 411 206 402,59					

TABLEAU DES DETTES

En DHS

DETTES	TOTAL 2019	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	
DE FINANCEMENT	5 527 624 696,99	5 093 559 772,74	434 064 924,25					
* Emprunts obligataires	3 800 000 000,00	3 577 333 333,33	222 666 666,67					
* Autres dettes de financement	1 727 624 696,98	1 516 226 439,40	211 398 257,58					
DU PASSIF CIRCULANT	2 092 764 291,46	0,00	2 092 764 291,46					
* Fournisseurs et comptes rattachés	433 946 748,01		433 946 748,01					
* Clients créditeurs, avances et acomptes	159 504 865,20		159 504 865,20					
* Personnel	46 550 530,53		46 550 530,53					
* Organismes sociaux	14 566 319,95		14 566 319,95					
* Etat	498 957 240,93		498 957 240,93					
* Comptes d'associés	-		-					
* Autres créanciers	908 691 420,40		908 691 420,40					
* Comptes de régularisation- passif	30 547 166,44		30 547 166,44					

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

En DHS

TITRES DE PARTICIPATION									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
SERECAF	CHAINE DE FROID	6 000 000,00	0,21%	12 500,00	0,00	31/12/2018	0,00	0,00	
C I D	CONSEIL - INGENIERIE	40 000 000,00	33,55%	19 180 000,00	19 180 000,00	31/12/2018	388 830 085,87	18 718 133,01	3 086 646,00
L P E E	ESSAIS & ETUDES	247 702 400,00	24,99%	4 277 500,00	4 277 500,00	31/12/2018	595 145 779,19	35 473 617,52	
AMOS	CONSTRUCT NAVIRES	2 000 000,00	5,00%	100 000,00	0,00	31/12/2018	0,00	0,00	
A D M	AUTOROUTES	15 715 628 500,00	0,60%	95 000 000,00	54 150 000,00	31/12/2018	26 874 637 324,50	103 965 770,17	
NIHAM	IMMOBILIER	100 000,00	25,00%	5 814 900,00	0,00	31/12/2018	0,00	0,00	
SAPT	PORTUAIRE	600 000 000,00	8,33%	50 000 000,00	50 000 000,00	31/12/2018	454 383 717,14	-6 519 760,34	
PORTNET	PORTUAIRE	11 326 800,00	78,80%	25 599 400,00	25 599 400,00	31/12/2018	78 403 200,56	10 366 305,74	
SGPTV	PORTUAIRE	400 000 000,00	51,00%	204 000 000,00	204 000 000,00	31/12/2018	415 896 052,80	-2 106 322,79	
NWM	PORTUAIRE	4 271 000 000,00	12,88%	400 000 000,00	400 000 000,00	31/12/2018	3 727 228 952,88	34 319 868,83	
TOTAL									
TOTAL	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
TOTAL		21 293 757 700,00		803 984 300,00	757 206 900,00	31/12/2018	32 534 525 112,94	90 251 841,97	3 086 646,00

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

En DHS

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES	13 295 386,04	HYPOTHEQUE		PRETS IMMOBILIERS ACCORDES AU PERSONNEL	4 957 155,79

(1) Gage : 1 Hypothèque; 2 Nantissement; 3 Warrant; 4 Autres; 5 (A préciser).

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprise ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel).

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûtés reçues).

TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL En DHS En DHS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE 2019	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2018
*AVALS ET CAUTIONS		
*ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	NEANT	NEANT
TOTAL		

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE 2019	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2018
*AVALS ET CAUTIONS (CAUTIONS SUR MARCHES ET CAUTIONS RECUS DES CLIENTS)		
-CLIENTS	311 712 557,83	158 528 862,79
-FOURNISSEURS	761 345 652,50	731 605 822,80
*AUTRES ENGAGEMENTS RECUS		
TOTAL	1 073 058 210,33	890 134 685,59

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	NEANT
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	NEANT
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>II. Changements affectant les règles de présentation</i>	NEANT	

ETATS DE SYNTHESE DES
COMPTES CONSOLIDES DU
GROUPE ANP

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018
* Immobilisations incorporelles	5 051	70
* Immobilisations corporelles	8 905	7 586
* Immobilisations financières	521	523
* Titres MEE	246	243
* Impôts différés actifs	16	17
ACTIF IMMOBILISE	14 739	8 439
* Stocks	8	10
* Créances d'exploitation	586	603
* Créances diverses	3 520	911
* Titres et valeurs de placement	160	180
ACTIF CIRCULANT	4 274	1 704
* Trésorerie-Actif	1 411	1 335
TOTAL ACTIF	20 424	11 478

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En MDHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018
Capitaux Propres Groupe	9 554	4 453
* Capital social	9 063	4 063
* Réserves Consolidés	390	219
* Résultat net part groupe	101	171
Intérêts minoritaires	210	208
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 764	4 661
* Subventions d'investissement	320	320
* Provisions pour risques et charges	337	262
* Dettes financières	6 008	2 754
PASSIF IMMOBILISE	6 665	3 336
* Dettes d'exploitation	597	635
* Autres dettes	1 871	1 394
* Autres provisions pour risques et charges	1	1
PASSIF CIRCULANT	2 469	2 030
* Trésorerie-Passif	1 526	1 451
TOTAL PASSIF	20 424	11 478

CPC	EXERCICE au 31/12/2019	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2018
Produits d'exploitation	2 162	2 116
* Chiffre d'affaires	2 050	1 971
* Autres produits	112	145
Charges d'exploitation	1 930	1 858
* Achats	278	286
* Autres charges externes	469	510
* Impôts et taxes	268	320
* Charges de personnel	323	326
* Dotation d'exploitation	592	416
RESULTAT D'EXPLOITATION	232	258
RESULTAT FINANCIER	- 91	- 67
RESULTAT COURANT	141	191
RESULTAT NON COURANT	28	47
RESULTAT D'ENTREPRISE	169	238
* Impôt sur le résultat	69	84
* Impôt différé	3	0
* Quote part des sociétés mises en équivalence	6	15
RESULTAT NET CONSOLIDE	103	169

RESULTAT CONSOLIDE	103	169
* Intérêts minoritaires	2	-2
RESULTAT NET PART DU GROUPE	101	171

*ETAT DES HONORAIRES VERSES
AUX CONTROLEURS DE COMPTES*

Annexe III.2.N de la circulaire de l'AMMC n°03/19 : ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

(En Dirhams)	CAC 1						CAC 2						TOTAL
	Montant /Année			Pourcentage /Année *			Montant /Année			Pourcentage /Année *			
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Emetteur	515 880	187 320	356 340	56%	49%	68%	515 880	187 320	356 340	100%	64%	100%	2 119 080
Filiales	405 000	90 000	171 000	44%	24%	32%	0	0	0	0%	0%	0%	666 000
Autres diligences et prestation directement liées à la mission du Commissaire aux comptes													
Emetteur													0
Filiales													0
Sous-total	920 880	277 320	527 340	100%	73%	100%	515 880	187 320	356 340	100%	64%	100%	2 785 080
Autres prestations rendues													
Autres	0	104 520	0	0%	27%	0%	0	104 520	0	0%	36%	0%	209 040
Sous-total	0	104 520	0	0%	27%	0%	0	104 520	0	0%	36%	0%	209 040
TotalGénéral	920 880	381 840	527 340	100%	100%	100%	515 880	291 840	356 340	100%	100%	100%	2 994 120

*LISTE DES COMMUNIQUES DE
PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU
COURS DE L'EXERCICE*

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2019

	Date De publication dans le site internet de l'ANP *	Date de publication dans les journaux	Journaux choisis
Communiqué de Presse : Résultats Financiers du 1er Semestre de 2019	Vendredi 27 Septembre 2019	Vendredi 27 Septembre 2019	- Aujourd'hui le Maroc - La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Indicateurs du 2ème Trimestre de 2019	Vendredi 30 Août 2019	Vendredi 30 Août 2019	Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Indicateurs du 3ème Trimestre de 2019	Vendredi 29 Novembre 2019	Vendredi 29 Novembre 2019	- Aujourd'hui le Maroc - La Nouvelle Tribune

* Au titre du 1er Semestre de 2019, l'ANP a publié, le vendredi 27 Septembre 2019 sur son site internet, le Communiqué de presse ainsi que le rapport financier semestriel